

ACTE 9 : LA FILIÈRE COTON





La filière du Progrès

Directeur de publication

Dr Pierre Ackah ANGNIMAN

Redacteur en chef

Dr OSSENI Bouraïma

Secrétaire de rédaction

Serge Aimé N'DA

Comité de lecture

Dr OSSENI Bouraïma

LORNG Jean Paul

N'DIAYE Oumar

OKOU Hervé

AYEMOU Edmond

Collaborateurs

GAGNIE épouse TRA BI Isabelle

Kalilou SAMBAKE

KOUASSI N'DA Kouamé

KAKOU H. E. Didier

TIMI K. Serge

Contacts

Tél. : (225) 22 52 81 81

Fax : (225) 22 52 81 87

Email : firca@firca.ci

Site web : www.firca.ci

01 BP 3726 Abidjan 01

Cocody, 2 Plateaux, 7^{ème} tranche

Dépot légal N° 8270

du 1^{er} Août 2007

Imprimeur

COTIM

Tirage

2 000 exemplaires

G



Dr. Pierre Achah ANGUIMAN

Radioscopie d'une filière aux enjeux sociaux indéniables

En Côte d'Ivoire, le coton joue un rôle primordial dans l'épanouissement socio-économique des populations paysannes du Nord et du Centre pour lesquelles il constitue la principale source de revenus. Bien que n'étant pas le principal produit agricole d'exportation, le coton a joué, depuis les années 1970, un rôle particulièrement important dans le développement rural du Nord et du Centre de la Côte d'Ivoire, où il représentait traditionnellement le poumon de l'économie rurale. Cette spéculation a été la source de l'industrialisation des villes de Bouaké, Korhogo, Dimbokro, Boundiali, etc., à travers la création en octobre 1973 de la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT) avec des unités d'égrenage.



Les sociétés utilisant comme matières premières, le coton et la graine de coton ont été également créées notamment :

- la société TRITURAF pour la production de l'huile de coton,
- les Etablissements Gonfreville pour la filature et l'impression.
- D'autres industries ont été créées à Dimbokro et à Agboville ayant pour matières premières, les fils de coton.

A la fin des années 1990, la production a atteint un pic de 400 000 tonnes de coton graine avec des rendements les plus élevés au monde en culture pluvial avec 1400 kgs/ha. En 2001, la

filière représentait environ 7 % des exportations du pays et générait un chiffre d'affaires en devises de l'ordre de 100 milliards de F CFA. Le coton a produit en 2006, environ 58 milliards de F CFA de chiffres d'affaires en devises et en 2009, ce chiffre a connu une chute drastique, s'établissant pratiquement à la moitié de celui de 2006, soit un montant de 29 milliards de F CFA.

Fort de ces dysfonctionnements, l'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place en octobre 2007, un plan d'actions pour la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle Coton en vue de la relance de la production cotonnière avec un objectif de 350 000 tonnes de coton graine.

Malgré cette importante action de redynamisation de la filière, au titre de la campagne 2010/2011 qui vient de s'achever, la production du coton graine n'est que de 175 000 tonnes avec un rendement de 900 kgs/ha qui reste toujours inférieure à l'objectif de croissance de 350 000 tonnes de la Stratégie sectorielle coton et à 400 000 tonnes avant la crise.

En effet, pour une reprise effective de la production, le Gouvernement a entrepris la réforme des Filières Coton et Anacarde depuis août 2011 dans le cadre de la relance du secteur agricole en Côte d'Ivoire.

La culture du coton est stratégique pour

le Nord et le Centre du pays, car elle permet de développer la culture vivrière facteur important de lutte contre la sécurité alimentaire, aux producteurs de s'équiper, d'améliorer leur niveau de vie et de lutter contre la pauvreté.

Ainsi, pour un éclairage succinct, notre intervention portera successivement sur la situation actuelle et les perspectives de développement de la Filière Coton ivoirienne.

LA SITUATION PRESENTE DE LA FILIERE AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS

Les Producteurs

En 2001, la filière faisait vivre directement 180 000 producteurs selon le recensement national agricole. Afin de faire face aux activités de production et de commercialisation, les producteurs ont mis en place des coopératives et des groupements informels. Ces groupements ont constitué des unions qui leur ont permis de créer l'Association des Fautières de la Filière Coton en Côte d'Ivoire (AFFICOT-CI) pour la défense de leurs intérêts et la promotion de leur corporation.

Selon l'AFFICOT-CI, leur effectif est compris aujourd'hui entre 85 000 et 90 000 producteurs en Côte d'Ivoire, avec environ 3,5 millions de personnes vivant indirectement de cette spéculation. Les producteurs de coton graine travaillent généralement sur des exploitations d'environ trois (3) hectares, en moyenne, allant de 1 à 7 hectares. Il existe de gros producteurs, en nombre réduit, qui cultivent entre 20 et 30 hectares par campagne. Ces gros producteurs utilisent des tracteurs ou bien ont recours à la culture attelée.

Durant la commercialisation, il y a les activités de récolte du coton graine qui se fait soit en famille, soit en coopératives, soit en contrats avec des particuliers. La culture vivrière a une très grande importance dans la production cotonnière et représente environ 60 % des surfaces emblavées.



Les Sociétés Cotonnières : Encadrement des producteurs, production et exportation de coton fibre

Les sociétés cotonnières au nombre de quatre (CIDT, Ivoire Coton, COIC, SECO) et les sociétés d'égrenage (DOPA, SICOSA) sont chargées d'égrener le coton graine en provenance des « marchés coton » organisés en présence des représentants des coopératives et de leurs conseillers agricoles.

Aujourd'hui, les missions des sociétés cotonnières se résument à :

- La modernisation des exploitations par le conseil agricole et la promotion de la culture attelée ;
- L'approvisionnement en intrants (semences, engrais, insecticides, matériel agricole) ;
- L'achat, le transport, l'égrenage du coton graine ;
- La commercialisation de la fibre et de la graine de coton ;
- La création et l'entretien des pistes rurales.

La capacité nationale d'égrenage de coton graine est estimée entre 580 000 à 600 000 tonnes.

Les sociétés cotonnières ont créé l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (APROCOT-CI) pour défendre leurs intérêts et participer à la gestion interprofessionnelle de la filière.

Les fournisseurs d'intrants

L'essentiel des intrants et produits phytosanitaires est fournis par les sociétés

dont les plus importantes sont : AFCHEM-SOFACO, HYDROCHEM, STEPC, RMG Callivoire, Bayer, ALM.A.O. Ces firmes sont regroupées au sein d'une association dénommée UNIPHYTO créée en 1986 et devenue CROPLIFE Côte d'Ivoire en 2008.

Les Sociétés de filature/textile

L'industrie textile ivoirienne est apparue au milieu des années 1920. Elle a connu une expansion rapide durant les années 1970, notamment dans le secteur de la filature et du tissage grâce au dynamisme des sociétés ERG à Bouaké, COTIVO à Agboville et UTEXI à Dimbokro.

Dans l'économie ivoirienne, le secteur textile se mesure par le nombre d'emplois créés. Il offre plus de 5000 emplois permanents et plus de 10 000 emplois occasionnels.

La crise que vit le pays depuis une dizaine d'années, a mis en évidence que le secteur textile souffre de graves problèmes de compétitivité, notamment en raison d'une concurrence déloyale de produits importés, en particuliers des pays d'Asie. Ces articles sont mis sur le marché à des prix souvent inférieurs aux coûts de revient des industries locales.

Ce problème n'est pas propre à la Côte d'Ivoire mais est récurrent dans tous les pays producteurs de coton de la zone F CFA qui ont essayé de développer une transformation locale à partir de leurs matières premières agricoles.

Quant à la situation actuelle des industries locales, elle pourrait se présenter comme suit :

- Les sociétés sont pratiquement en cessation d'activité pour certaines et en liquidation pour d'autres ;
- Le coût élevé des facteurs de production (matières premières notamment le coton fibre, pièces de rechange, énergie, eau) ;
- L'absence de financement due à la mauvaise image du secteur Textile auprès des banques ;
- La chute importante du chiffre d'affaires des sociétés COTIVO et FTG qui est passé de 24 milliards de F CFA à moins de 10 milliards de F CFA ;
- L'industrie textile qui comptait plus de 5 000 travailleurs, a aujourd'hui moins de 1 400 employés ;
- L'inexistence d'une association pour la défense de leurs intérêts et la présentation de leurs préoccupations devant les Autorités et les Partenaires Techniques Financiers.

Les filateurs ont bénéficié des appuis financiers de la part de l'Etat mais cela n'a pas permis de relancer les activités.

Une société de trituration

La société TRITURAF, localisée à Bouaké, a été créée à l'initiative de l'Etat en 1974 et mise en service fin 1975 avec un triple but :

- Mettre à disposition des consommateurs une huile de table de haute qualité,
- Contribue au développement de l'élevage bovin grâce à la production de tourteaux de coton,
- Optimiser les ressources des usines d'égrenage de la CIDT.

Les activités de cette usine sont reprises en 2010 par la société OLHEOL qui devrait démarrer sa première campagne au cours de la prochaine campagne de commercialisation. L'Etat a également apporté son concours à la société OLHEOL pour son installation.

Mais, elle n'est pas encore fonctionnelle au regard des problèmes d'arrière-vis-à-vis des sociétés cotonnières et du personnel. Pour son fonctionnement à plein régime, la société compte 700 employés dont 270 permanents.

L'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA)

L'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA) est une société d'Etat créée par le décret n°2002-449 du 19 septembre 2002 dans le cadre de la mise en œuvre des structures de régulation et de gestion des filières agricoles ; elle est chargée de prendre le relais de l'Etat, en application de sa politique de privatisation et de désengagement des dites filières.

L'ARECA est ainsi chargée de mettre en place le cadre approprié et contractuel devant régir le fonctionnement des deux filières. Elle a aussi pour mission de veiller au respect des règles par les différents opérateurs et l'application des sanctions aux éventuels contrevenants.

LES STRUCTURES D'APPUI DE LA FILIÈRE COTON





Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA)

Le FIRCA a été mis en place pour, d'une part, sécuriser le financement des programmes de recherche appliquée, de conseil agricole et de renforcement des capacités des OPA dans les secteurs de la production animale et végétale et, d'autre part, pour aider les familles professionnelles bénéficiaires à formuler leurs besoins et à élaborer les cahiers des charges de ces programmes, à négocier les accords contractuels ainsi que pour suivre et évaluer les activités menées.

Le FIRCA un organe d'utilité publique régi par la loi N° 2001-635 du 09/10/2001 et le décret n° 2002-520 du 11/12/2002. L'objet du FIRCA est d'augmenter de façon substantielle, par ses actions, le revenu des producteurs.

Les activités du FIRCA se traduisent sous forme de programme portant sur les volets suivants :

- recherche appliquée,
- conseil et formation,
- appuis aux OPA.

Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)

La station du CNRA basée à Bouaké a été dévastée aux premières heures de la crise de septembre 2002. Les chercheurs ont mis actuellement en place

un programme minimum de recherche en collaboration avec les sociétés cotonnières. Ce programme porte sur la conservation du matériel végétal, la reconstitution des génotypes, la poursuite de la production de semences de base. Il concerne particulièrement la multiplication de semences de base et le contrôle de la pureté variétale. Les expérimentations de ce programme devront être conduites sur les postes d'observation des sociétés cotonnières. La principale préoccupation des acteurs de la filière et du Gouvernement est la reconstruction de la station de coton sur le site du CNRA à Bouaké. Ainsi, les chercheurs pourront avoir tous les équipements et outils nécessaires pour accompagner la relance de la production cotonnière proposée par la réforme des Filières Coton et Anacarde.

LES STRUCTURES DE CONTRÔLE ET DE PESÉE

Audit Contrôle & Expertise Côte d'Ivoire (ACE-CI)

L'Etat de Côte d'Ivoire a signé en février 2005, une convention avec la Société Audit Control & Expertise (ACE). Les objectifs de cette convention se résument à :

- fournir des statistiques fiables au niveau de la production, de la transformation du coton graine et de l'exportation de la fibre de coton ;
- sécuriser le paiement du coton graine commercialisé par les pro-

ducteurs ainsi que les remboursements des crédits agricoles ;

- mobiliser des financements pour la filière ;
- rassurer les bailleurs de fonds potentiels en leur donnant des informations statistiques fiables de production et de transformation.

Aujourd'hui, la mission de ACE-CI dans la filière est le contrôle de poids et de qualité dans les unités d'égrenage et au Port.

Les agents ACE-CI sont présents dans les unités d'égrenage aux postes de pesée du coton graine, de réception et de sortie du coton fibre et de la graine de coton. Ils sont également présents au Port d'Abidjan pour le contrôle de la qualité du coton fibre.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Depuis 2010 à ce jour, la Chambre de Commerce et d'Industrie, structure désignée par l'Etat pour garantir le poids des produits à l'exportation, a repris l'activité de pesage de graine et de la fibre de coton à l'exportation. L'activité de pesage a été exercée préalablement de 2005 à 2009 par l'ACE-CI.

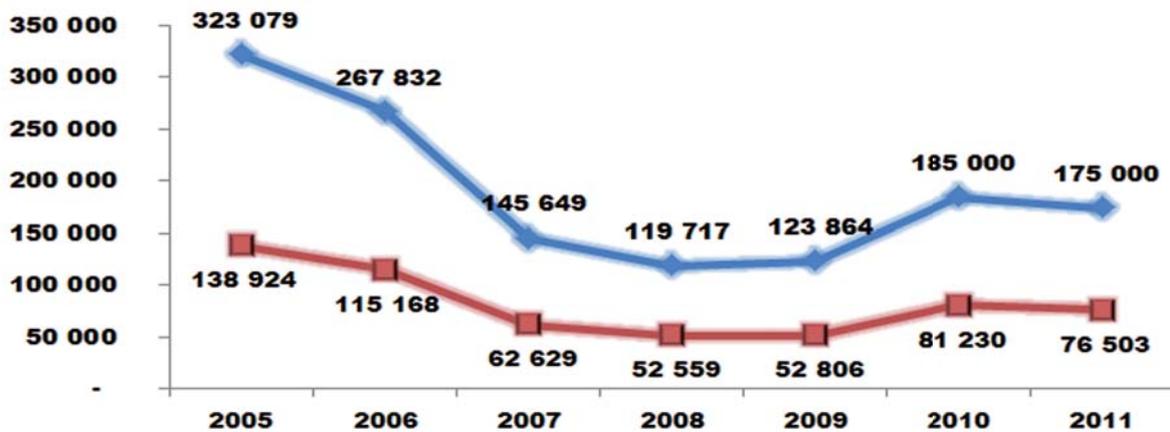
L'Interprofession de la Filière Coton (INTERCOTON)

Ayant renouvelé ses instances en début d'année 2008, l'INTERCOTON regroupe essentiellement le collège des producteurs et celui des égreneurs.

L'Association Interprofessionnelle de la Filière Coton a été créée le 22 novembre 2000. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration de 12 membres (6 de la section des producteurs et 6 de la section des égreneurs). Le conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau composé du Président, du Vice-président, du Trésorier et du Secrétaire général. Le Conseil d'Administration s'appuie sur des commissions permanentes au nombre de quatre : commercialisation du coton graine, encadrement, financement crédit agricole et facteurs de production.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DU COTON GRAINE ET DE LA FIBRE DE COTON

Graphique 1: Evolution en tonne de la production de coton graine et de la fibre de coton de 2005 à 2011

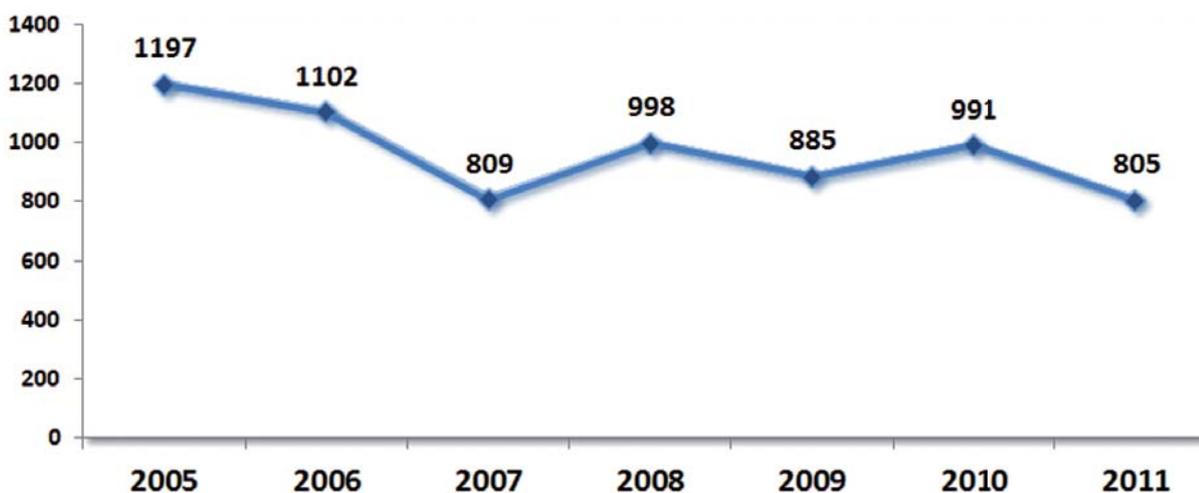


Les Performances de la Filière Coton

La production de coton graine a connu une évolution en dents de scie, mais avec une tendance très fortement négative depuis la libéralisation.

La production de coton graine est passée de 2005 à 2008 de 323 000 tonnes à 120 000 tonnes. Les rendements à l’hectare sont passés de 1 100 kgs à 900 kgs au cours de la même période. Le graphique 2 ci-après présente l’évolution des rendements de coton graine de 2005 à 2011 en Côte d’Ivoire.

Graphique 2: Evolution de 2005 à 2011 des rendements en kg/ha de coton graine



La rémunération des producteurs n’a pas été également épargnée par cette tendance négative. En effet, les prix au kg aux producteurs ont été de 185 F CFA à 150 F CFA durant les campagnes coton de 2005 et 2008.

En termes de chiffre d’affaires moyen de la production de fibre de coton, la valeur a été de 77 milliards de F CFA en 2005 contre 34 milliards de F CFA en 2008, soit la moitié.

Cette situation inquiétante de la filière a amené le Gouvernement à faire la Déclaration de stratégie de la relance du secteur coton en Octobre 2007.

Malgré la mise en œuvre des activités de la stratégie, la tendance « baissière » est toujours maintenue au regard des résultats de la campagne cotonnière 2010/2011.



Les actions entreprises par l'Etat dans le cadre du développement de la Filière

Les actions ci-dessous peuvent être citées à titre indicatif dans le cadre du développement de la filière surtout à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle coton adoptée en octobre 2007, à savoir :

- Le plaidoyer de l'ARECA auprès du Gouvernement pour la prise des décisions et le suivi du paiement effectif du complément du prix et de la subvention des intrants au profit du producteur de coton graine ;
- En 2011, l'Etat a apuré la totalité des sommes dues d'un montant de 10 milliards de F CFA aux sociétés cotonnières** au titre de la subvention des engrais NPK et Urée des campagnes 2008-2009 et 2009-2010.
- Pour la campagne 2011-2012, l'Etat a octroyé une subvention de l'ordre de 7 milliards de F CFA pour les engrais.**
- La suspension en 2011 du droit d'enregistrement de 2,5 F CFA/kg de coton fibre exporté
- La participation active à l'élabora-

tion sur la loi des Interprofessions Agricoles dont l'ordonnance vient d'être signée en Conseil des Ministres du mercredi 21 décembre 2011

- L'apurement des arriérés de l'ex LCCI vis-à-vis des producteurs de coton graine et des travailleurs d'un montant de 4,5 milliards de F CFA
- L'exécution de la première phase du programme de relance de la culture attelée d'un coût de 2 milliards de F CFA
- La réalisation du programme pilote d'appui à la restructuration et la professionnalisation des OPA de la filière d'un montant de 1 milliard de F CFA
- La Déclaration de la stratégie de la relance du secteur coton en octobre 2007 par le Gouvernement
- La réalisation d'une étude pour la mise en place d'un fonds de garantie dans la filière coton dont la mise en œuvre est prévue au cours de cette année
- etc

LES PROBLÈMES ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

Les contraintes de la production, la recherche et de l'encadrement

Les contraintes identifiées se résument comme suit :

- la floraison « des coopératives en promotion »
- le relâchement du système d'encadrement agricole notamment le non-respect des itinéraires techniques
- la mauvaise répartition des pluies soit en retard au moment des levées soit abondante durant la récolte
- la perturbation du système de recherche agronomique depuis 2002 dû à la destruction de la station coton de Bouaké
- le problème de financement des programmes de recherche
- le manque de station de recherche coton adéquat.

L'approvisionnement en semences et intrants

Les contraintes ci-après ont été identifiées, notamment :

- les difficultés d'approvisionnement des producteurs en semence de qualité et à temps opportun

- ─ le renchérissement du prix des facteurs de production, leur insuffisance et leur disponibilité à temps
- ─ l'accroissement du risque financier aussi bien au niveau du planteur qu'au niveau des égreneurs.

La transformation locale de fibre

Plusieurs contraintes affectent la compétitivité du secteur textile. Ce sont :

- ─ le coût élevé des intrants (en particulier l'énergie et l'eau) et le manque de financement
- ─ le manque de formation de la main d'œuvre
- ─ l'importation frauduleuse et massive de la friperie
- ─ la faible compétitivité des produits finis sur les marchés internationaux et une absence de produits qui répondent aux préférences locales
- ─ l'obsolescence des unités de production, leur endettement et leur personnel vieillissant
- ─ la réticence des institutions de financement à leur accorder des prêts et les difficultés à disposer de la matière première.

Les Perspectives de développement de la filière

Aujourd'hui, le Gouvernement a entrepris une réforme des filières coton et anacarde pour relancer la machine économique, durablement éprouvée par la crise socio-politique, diversifier les sources de la croissance et bénéficier des retombées de l'annulation de la dette extérieure. Il s'agit in fine de permettre au coton de développer et d'organiser la production vivrière et d'améliorer ainsi le cadre et les conditions de vie des producteurs.

Dans l'attente, les actions ci-après, provenant essentiellement de la stratégie, sont en cours pour le développement de la filière coton. Il s'agit notamment de :

- ─ la poursuite du programme d'appui à la restructuration et la profession-

nalisation des OPA de la filière qui devrait conduire à la mise en place d'unions de coopératives fortes et dynamiques

- ─ la mise à niveau de l'Interprofession selon l'ordonnance signée le mercredi 21 décembre en Conseil des Ministres portant organisation des Interprofessions Agricoles
- ─ la mise en place du fonds de garantie pour le financement des activités de la filière coton
- ─ le suivi de la mise en œuvre des accords sur le conseil agricole et le développement de la filière
- ─ le suivi de la commercialisation du coton graine et des activités d'exportation de la fibre et la graine de coton
- ─ la réalisation de l'état des lieux des unités de filature, de textiles et de trituration en vue d'approcher l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers pour la relance des secteurs d'activités pourvoyeurs de main d'œuvre qui ont fait les « beaux jours » des villes de Bouaké, Dimbokro, Agboville
- ─ La mise en place de la salle de classement unique de coton fibre à Bouaké
- ─ la conduite des travaux de la réforme des filières coton et anacarde
- ─ etc.

Il n'est pas superflu d'affirmer que la culture cotonnière a un impact positif sur la pauvreté et la sécurité alimentaire. En effet, les résultats d'enquête du projet ivoiro-belge « Dynamiques agraires et sécurité alimentaire dans les zones cotonnières de la Côte d'Ivoire » en 2002 ont corroboré cette affirmation.

Selon cette étude, le nombre d'habitants vivant au-dessus du seuil de pauvreté est beaucoup plus élevé dans les villages cultivant du coton (95 %) que dans ceux le cultivant peu ou pas (76%).

La mise en œuvre incessamment de la réforme des filières coton et anacarde par l'Etat participerait certainement au redressement du niveau de la production qui est aujourd'hui à 180 000 tonnes.

L'objectif de production est d'atteindre la capacité nationale installée de production des unités d'égrenage ; elle est estimée à 600 000 tonnes de coton graine. En effet, la réforme a pris en compte la vision du Gouvernement d'apporter de la valeur ajoutée en transformant plus de 50 % des principales matières premières actuellement exportées ■



Cap sur la relance

Le coton joue un rôle important dans l'économie et l'équilibre social de la Côte d'Ivoire, notamment dans les régions des savanes situées au nord et au centre. Sa contribution dans le PIB était d'environ 1, 7% et de 7% dans les recettes d'exportations dans les années 2000. Il constitue la principale source de revenus monétaires des agriculteurs de ces zones et participe de fait à la lutte contre la pauvreté. Il est aussi garant de la sécurité et de la souveraineté alimentaire dans les régions de savane grâce aux cultures vivrières assolées. Six sociétés d'égrenage (dont 5 privées) exploitent 14 usines. Après une période de baisse drastique, la production est en nette progression depuis ces dernières campagnes.



La production de coton en Côte d'Ivoire est le fait de petits planteurs qui opèrent sur des exploitations d'environ trois hectares en moyenne, superficies partagées avec les cultures vivrières. Ces exploitations familiales sont réparties dans plus de 4000 villages et campements de 23 départements.

La culture du coton est donc pratiquée sur plus de la moitié du territoire ivoirien. Ces producteurs sont regroupés dans plus d'un millier d'organisations pro-

fessionnelles agricoles et groupements informels, appartenant à une quinzaine d'Unions interrégionales ou faitières. Ces unions inter-régionales sont réunies au sein de l'Association des Faitières de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (AFFICOT-CI). Un projet qui vise à la restructuration et à la professionnalisation de ces OPA est en cours.

Depuis les années 2000, marquées par la privatisation du secteur, la crise socio-politique, le nombre des producteurs a

fortement baissé, passant de 150 000 à moins de 45 000 en 2008-2009. Mais l'aide de l'Etat à travers un soutien direct aux prix des engrais en 2008-2009 de 50% et en 2009-2010 de 37% , en 2011-2012 de 25%, a fait revenir des producteurs. Aujourd'hui, leur nombre est remonté à plus de 80 000.

Sur le plan industriel, six (6) égreneurs exploitent 14 usines d'une capacité installée d'environ 600 000T. Ce sont :CIDT (4 usines implantées à Bouaké, Mankoni, Zatta et Séguéla), Ivoire Coton (3 usines à Boundiali, M'Bengué, Dianra), COIC (3 usines à Korhogo), Sicos (1 usine à Korhogo) , DOPA (1 usine à Bouaké).

Ces égreneurs sont regroupés au sein de l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières de Côte d'Ivoire (APRO-COT-CI)

Ce sont ainsi, l'AFFICOT-CI et l'APRO-COT-CI, les deux organisations de producteurs et d'égreneurs qui siègent au sein de l'INTERCOTON, l'organisation interprofessionnelle créée en 2000 sous impulsion de l'Etat.

Il faut cependant rappeler que l'organisation interprofessionnelle était à l'origine composée de plus de deux collèges : producteurs, sociétés cotonnières, filateurs, triturateurs, financiers, recherche

et de l'ANADER. Aussi, Les séances de négociations internes ont-elles démontrées que seuls les producteurs et les égreneurs avaient des intérêts réellement convergents. C'est pourquoi l'Assemblée Générale mixte de 2008 a pris la décision de réduire l'INTERCOTON à deux collèges : producteurs et égreneurs, les acteurs de première ligne, à l'image des interprofessions cotonnières de la sous-région Ouest-africaine (Burkina, Benin,...).

240 000 TONNES ATTENDUES

La production de coton graine a connu une évolution remarquable pour atteindre les 400 000 tonnes en 1999-2000 et 2002-2003. Depuis la campagne 2003-2004, cette production a fortement baissé pour se situer à 145 000 tonnes en 2006-2007, 120 000 tonnes en 2007-2008 et 123 856 tonnes en 2008-2009. Des efforts conjugués de

l'Etat, du secteur et des appuis extérieurs ont permis de faire remonter en 2009-2010, la production à 185 347 tonnes, soit une amélioration de 50% par rapport à la campagne précédente et en 2010/2011, 174 689 tonnes de coton graine. Les prévisions de production pour 2011-2012 sont intéressantes. En effet, environ 240 000T de coton graine sont attendues. Et les acteurs comptent mettre tout en œuvre pour maintenir cette progression.

Il est important de souligner que cette relance de la production est consécutive à plusieurs actions dont les plus conséquentes sont des appuis directs de l'Etat sur le prix des engrais soulignés plus haut, les aides de l'Union Européenne. Celles-ci ont permis de financer des projets tels l'assainissement financier de la filière (paiement des arriérés dûs aux producteurs de l'ex LCCI. Ce qui leur a redonné confiance), la relance du sché-

ma de multiplication de semences, la culture attelée, le renforcement de capacités des OPA, la réhabilitation de la salle nationale de classement de la fibre de coton ,...

En termes de perspectives, la dynamisation du Conseil Agricole par sa mutualisation à travers le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), la mise en place par l'INTERCOTON du système d'identification des producteurs et de traçabilité de la production, ainsi que les réformes en élaboration par le gouvernement, devraient aider à maintenir le cap de la relance et assurer un revenu acceptable aux producteurs.

Le coton graine leur sera acheté au cours de cette campagne, à 265 F le kilogramme du 1^{er} Choix et à 240 F, le 2^{ème} choix. Ces prix, il faut le noter, sont les meilleurs de la sous-région ■

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE 2000 A 2011

Années	Superficie (Ha)	Production coton graine (T)	Rendement au champ Kg/Ha	Rendement fibre	Production fibre (tonne)
2000-2001	248 478	280 565	1 129	42,68	122 518
2001-2002	282 678	396 279	1 402	43,55	171 160
2002-2003	269 730	380 204	1 410	43,51	171 928
2003-2004	206 387	180 144	812	43,76	78 839
2004-2005	269 486	323 067	1 194	43,32	139 960
2005-2006	243 246	261 845	1 277	43,51	116 530
2006-2007	191 992	145 648	758	43,53	63 478
2007-2008	138 889	119 716	862	43,83	52 475
2008-2009	141 234	123 138	872	42,96	52 807
2009-2010	186 666	185 347	993	44,36	82 230
2010-2011	217 331	174 689	804	43,85	76 119

La cohésion maintient l'INTERCOTON

“ Notre cohésion nous a permis malgré la grave crise qu'a traversé notre pays, de maintenir les fondamentaux de notre filière qui aurait pu disparaître” tel est le premier mot lâché par Monsieur TUO LACINA, Président du Conseil d'Administration de l'INTERCOTON, qui dans cette interview accordée à la Filière du Progrès, lève un coin de voile sur cette organisation.



Monsieur le président, présentez-nous brièvement l'INTERCOTON ?

M. TUO Lacina : L'INTERCOTON existe depuis 2000, elle est l'organisation interprofessionnelle du secteur coton en Côte d'Ivoire. Elle est de type associatif et regroupe les organisations professionnelles des producteurs, (AFFI-COT-CI) et celle des égreneurs, (APRO-COT-CI).

Comme la plupart des organisations du genre, elle travaille à renforcer l'efficacité et la cohésion de la filière à travers diverses actions telles : l'organisation de concertations permanentes ou périodiques autour des sujets d'intérêt commun comme, la fixation du prix d'achat

du coton graine aux producteurs, la production de semences de qualité, le conseil agricole...

Elle assure par ailleurs la représentativité de la filière auprès des pouvoirs publics et des partenaires au développement et autres. Elle travaille aussi à instaurer des règles de disciplines, de communication, de cohésion, de solidarité dans cette filière et à promouvoir le coton ivoirien ici et hors de nos frontières.

Comment se fait votre intervention sur le terrain ?

Il faut savoir que l'INTERCOTON est dotée d'un Conseil d'Administration de 12 membres : 6 pour les égreneurs et 6 autres pour les producteurs. Cette

interprofession se réunit au moins une fois chaque trois mois pour examiner les préoccupations du moment, prend des décisions et résolutions et veille à leur application. Hormis les réunions du Conseil d'administration, elle organise selon le besoin, des concertations plus larges pour examiner et trouver des solutions consensuelles aux préoccupations communes.

Cette organisation est aussi dotée d'un Secrétariat Exécutif basé à son siège à Abidjan, avec un personnel permanent qui s'occupe au quotidien de mettre en œuvre les décisions prises. Il est aidé par le Bureau du Conseil d'Administration composé de quatre membres. Depuis 2011, l'interprofession traduit ses décisions majeures d'intérêt com-



mun en accords interprofessionnels (AIP). L'AIP est l'un des outils majeurs de la gestion interprofessionnelle. Grâce à l'Union Européenne, les capacités des acteurs de notre filière ont été renforcées en 2010 sur la pratique des AIP. Sachez aussi que nous sommes en train d'ouvrir une antenne à Korhogo. Ce qui permettra d'être en permanence plus proches des acteurs du terrain et des réalités quotidiennes.

Quels sont les acquis de l'INTERCOTON au profit de la Filière Coton ?

Les acquis de l'INTERCOTON au profit de la Filière Coton sont nombreux. Ce sont entre autres, la cohésion, le sérieux et la confiance que notre filière inspire de plus en plus. A tel point que je dirais que si l'INTERCOTON n'existait pas, ça aurait été préjudiciable pour notre filière. Voyez-vous, tous les appuis dont a pu bénéficier notre filière aussi bien venant directement de l'Etat que de ses partenaires, ont été négociés dans le cadre de l'INTERCOTON. Ou bien, ils ont été accordés parce que cette filière est dotée d'une organisation sérieuse et représentative.

Notre cohésion nous a par exemple, permis malgré la grave crise qu'a tra-

versé notre pays, de maintenir les fondamentaux de notre filière qui aurait pu disparaître. Aujourd'hui, nous poursuivons nos efforts avec les appuis de l'Etat et de ses partenaires, pour relancer la production qui après avoir chuté à 120 000 T de coton graine il y a quelques années, atteindra cette campagne les 240 000 à 250 000 T.

Quelles difficultés rencontrez-vous dans la mise en œuvre de vos activités ?

Comme difficultés notables, nous pouvons citer le fait que nous mettons parfois du temps à parvenir à un consensus autour de certaines préoccupations communes. Mais cela est normal, vu les enjeux. Dans l'ensemble, les uns et les autres, font preuve généralement de bonne foi, le reste est une question de négociation, et une négociation peut parfois durer avant d'aboutir à un accord consensuel !

Hormis cet aspect, nous pouvons évoquer aussi les difficultés financières, l'argent étant le nerf de la guerre, nous n'avons pas très souvent les moyens de nos ambitions. L'INTERCOTON est financée par une redevance perçue sur la vente de la fibre. Et la production n'étant pas élevée ces dernières

années, cela joue sur notre trésorerie.

Quels sont vos rapports avec l'ARECA et les autres structures impliquées dans la Filière Coton Ivoirienne ?

Nos rapports avec l'ARECA et les autres structures impliquées dans la filière sont cordiaux. On travaille ensemble à faire avancer cette filière importante au plan économique et social.

Quels sont les faits qui ont marqué positivement et négativement votre activité durant l'année 2011 et les perspectives pour l'année 2012 ?

L'année 2011 a été marquée négativement par la crise postélectorale et ses conséquences. Quant aux faits positifs, je citerai le retour à la paix, la subvention de 7 milliards accordée par l'Etat sur le prix de cession des engrais aux producteurs, les deux visites du Ministre de l'Agriculture dans le bassin cotonnier notamment à Korhogo, le démarrage avec l'appui du FIRCA du conseil agricole amélioré, la mise en place de notre système de statistique et de traçabilité, le SITRACOT.

En termes de perspectives, en 2012, nous comptons poursuivre nos efforts pour maintenir le cap de la relance de la production.

Votre mot de fin Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'INTERCOTON ?

Je profite pour réitérer mes vœux de santé, de prospérité et de paix à tous ! Merci à vous pour cette opportunité que vous me donnez de mieux faire connaître l'INTERCOTON et ses activités.

Merci ■

Le FIRCA et la Filière Coton



CONCERTATION POUR LA DÉFINITION DES PROGRAMMES

Afin de répondre aux attentes de la Filière Coton, le FIRCA après avoir organisé des ateliers de planification puis de validation a retenu, en accord avec les opérateurs de la Filière Coton, une enveloppe de neuf (9) projets dont :

- 3 projets de Recherche pour un coût de 1 244 000 000 F. CFA
- 1 projet de Conseil Agricole pour un coût de 35 890 700 000 F. CFA
- 1 projet de Renforcement des capacités des OPA pour un coût de 788 400 000 F. CFA
- 4 projets d'Etudes et d'Appuis institutionnels pour un coût de 178 300 000 F. CFA

Soit un coût total de 8 101 400 000 F. CFA.

CONCERTATION POUR LA FIXATION DES TAUX DE COTISATION

Au terme d'une série de concertations dont la dernière s'est tenue le 07 juin 2005, des points d'accord ont été obtenus avec les opérateurs de la filière, à savoir :

- un taux maximal de cotisation de 5 F/Kg de coton graine pour la période quinquennale 2005-2010
- un taux de cotisation de 5 F/Kg à compter de la campagne 2006-2007, avec la répartition suivante :

Guichet I, Recherche appliquée: 20%

Guichet II, Conseil agricole : 60%

Guichet III, OPA : 10%

Guichet IV, Caisse de solidarité : 5%

Guichet V, Fonctionnement : 5%.

Malgré, le décret n° 2006-80, entérinant les accords avec la profession signés le 31 mai 2006, l'arrêté qui

devait permettre le démarrage effectif du processus de collecte des cotisations n'a été pris que le 21 mars 2008.

Suite à la signature de l'arrêté n°013 MINAGRI/MEF du 21 mars 2008 et aux différentes rencontres du FIRCA avec l'ARECA et l'Intercoton en vue d'organiser la collecte de la cotisation professionnelle, la mobilisation des ressources a démarré effectivement à partir du 1er avril 2008. La Filière Coton a mobilisé à ce jour un montant de 179 234 779 FCFA collecté sur la période avril-juin 2008.

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE LA FILIÈRE COTON

Le décalage entre la signature des textes réglementaires devant entériner les accords et le démarrage effectif de la collecte des cotisations, a eu des conséquences sur la mise en œuvre des projets. En effet, le catalogue de projets retenu par la filière depuis 2005 n'a pas été exécuté comme prévu sur la

période 2005-2006.

Pour répondre aux besoins actuels de la filière, le FIRCA a profité de l'organisation de l'atelier sur les itinéraires améliorants dans la culture coton pour soumettre l'actualisation du catalogue de projets aux opérateurs de la filière. En effet, adoptée par la Filière Coton depuis trois ans, la mise en œuvre de ces projets appelle des ajustements stratégiques au regard des intérêts des acteurs, des bénéficiaires et des ressources disponibles.

De façon spécifique, les participants ont procédé à une actualisation mais également à une priorisation des actions à conduire pour le compte de la filière.

Au regard des actions engagées en collaboration avec l'Union Européenne et en l'absence de consensus sur le zonage pour la réalisation de l'encadrement, le FIRCA a invité la profession à faire des propositions d'actions pertinentes en rapport avec les ressources collectées.

Ainsi, au terme de la rencontre, il est revenu à la Filière Coton de proposer un catalogue de projets qui réponde effec-

tivement à ses attentes et comprenant :

- un programme d'actions prioritaires à démarrer dans les six derniers mois de l'année 2008 ;
- un programme d'actions à conduire pour les deux prochaines années ;
- la définition du rôle de chaque partie prenante dans la mise en œuvre des actions ;
- une évaluation financière actualisée de chaque activité.

MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL AGRICOLE

Suite à la signature de l'Accord Interprofessionnel (AIP) relatif au Conseil Agricole Coton, une rencontre INTERCOTON/FIRCA s'est tenue le 12 mai 2011, sur les modalités de mise en œuvre de la gestion du Conseil Agricole Coton, conformément audit accord. Au terme de la rencontre, les parties se sont accordées sur les points suivants :

- le cahier des charges déjà validé est toujours valable et devra être actualisé en tenant compte de l'AIP
- pour la période transitoire, l'éligibilité des structures au Conseil Agricole Coton est de la responsabilité de l'INTERCOTON
- la liste des structures éligibles au Conseil Agricole Coton est transmise

par INTERCOTON au FIRCA

- le montant de l'enveloppe pour le financement des prestations du Conseil Agricole Coton sera précisé par INTERCOTON
- conformément à l'AIP, la répartition de l'enveloppe pour le Conseil Agricole entre les structures éligibles est faite au prorata du nombre de producteurs à encadrer et du poids prévisionnel de la production.

PERSPECTIVES

Les actions futures que le FIRCA compte mener pour la Filière Coton s'inscrivent dans l'optique d'améliorer la compétitivité de la filière, notamment ses performances en termes d'augmentation des rendements en plantation et d'appui à l'organisation et au fonctionnement des coopératives. Ainsi, les actions prévues à court et moyen termes s'articulent autour des axes portant sur le renforcement des capacités des organisations de producteurs de coton par le Conseil agricole, l'appui aux OPA, la recherche et les études ■



Les actions de l'ARECA pour la Filière Coton

par M. BAMBA Mamadou, PCA



LES ACQUIS DE L'ARECA AU PROFIT DE LA FILIÈRE PEUVENT SE RÉSUMER AUX POINTS CI-APRÈS :

- L'arrêté MINAGRI n°172 qui permet de sauvegarder les intérêts des producteurs et des sociétés cotonnières en payant les achats de coton graine et les intrants (NPK et UREE) avant toute exportation de coton fibre ;
- Le paiement du prix d'achat de 265 F CFA le kg le 1er choix et 140 FCFA/kg le 2ème choix de coton graine pour la campagne 2011/2012 ;
- Le plaidoyer de l'ARECA auprès du Gouvernement pour la prise des décisions et le suivi du paiement effectif du complément du prix et de la subvention des intrants au profit du producteur de coton graine ;
En 2011, l'Etat a apuré la totalité des sommes dues d'un montant de 10 milliards de F CFA aux sociétés cotonnières au titre de la subvention des engrais NPK et Urée des campagnes 2008-2009 et 2009-2010. Pour la campagne 2011-2012, l'Etat a octroyé une subvention de l'ordre de 7 milliards de F CFA pour les engrais.
- La suspension en 2011 du droit

d'enregistrement de 2,5 F CFA/kg de coton fibre exporté ;

- La participation active à l'élaboration sur la loi des Interprofessions Agricoles dont l'ordonnance vient d'être signée en Conseil des Ministres du mercredi 21 décembre 2011.

LES POINTS CI-APRÈS POURRAIENT ÊTRE PRÉSENTÉS COMME BILAN EN 2011 :

- La production de coton graine a été de 174 677 tonnes sur une prévision de 224 361 tonnes de coton graine soit un taux de réalisation de 80 % ; la quasi-totalité de la production de coton graine a été achetée en 1er choix ;
- Au total, 76 503 tonnes de fibre ont été produites au titre de la campagne 2010-2011, avec un rendement à l'égrenage de 43,89 % ;
- Au niveau des exportations de coton fibre, un niveau de 70 000 tonnes pourrait être atteint jusqu'à la fin décembre 2011. La valeur FOB des exportations a atteint 64,2 milliards de F CFA contre 59,5 milliards de F CFA en 2010.
- La conclusion de deux accords interprofessionnels entre l'association

des producteurs (AFFICOT-CI) et celle des égreneurs de coton (APRO-COT-CI) sur le conseil agricole et sur l'organisation de la filière ;

L'accord sur le conseil agricole reprend le principe de contractualisation du conseil agricole. A cet effet les prestataires tels que les sociétés cotonnières et les unions de producteurs devront soumissionner auprès du FIRCA et seront évaluées en fin de campagne et rémunérées en conséquence.

LES PERSPECTIVES

La production prévisionnelle attendue est de 254 000 tonnes de coton graine. Il est en hausse de 40 % par à la réalisation de 2010-2011, à savoir 174 677 tonnes. Par contre, il correspond à 54,3% de celui nécessaire à l'atteinte de l'équilibre de la filière estimé à 350 000 tonnes de coton graine. Aussi, il représente à peine 50% de la capacité nominale d'égrenage installée.

La campagne cotonnière 2011-2012 s'ouvre dans un contexte marqué par une augmentation significative des objectifs de production, un signe que les actions menées depuis l'adoption de la stratégie sectorielle coton et les appuis constants de l'Etat commencent à porter du fruit.

Également, des changements importants pourraient intervenir avec les réflexions en cours sur la réforme de la Filière Coton. Les nouvelles orientations de cette réforme permettront de redéfinir les activités et les modes d'interventions des différents acteurs ■

Le Ministre de l'Agriculture installe le Comité de Pilotage du PPAO/WAAPP Côte d'Ivoire et le met au travail

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPAO/WAAPP, volet Côte d'Ivoire, s'est tenue la première session ordinaire du Comité de Pilotage (CP) dudit programme, le lundi 12 septembre 2011, à Abidjan-Plateau. Présidé par M. Mamadou SANGAFOWA COULIBALY, Ministre de l'Agriculture (MINAGRI), cette rencontre a vu la participation effective des membres du Comité de Pilotage, avec à leur tête, M. COULIBALY Siaka Minayaha, Directeur de cabinet du MINAGRI et président dudit Comité des représentants de la Banque Mondiale, du Président du Conseil d'Administration du FIRCA, ainsi que des Directeurs Centraux du Ministère de l'Agriculture et des institutions agricoles de Côte d'Ivoire.



Le volet Côte d'Ivoire du PPAO/WAAPP, a été signé le 12 juin 2011. Pour véritablement démarrer les activités du WAAPP en Côte d'Ivoire, le Ministre de l'Agriculture a procédé le lundi 12 septembre 2011 au 23^{ème} étage de la CAISTAB au Plateau, à l'installation du Comité de Pilotage dont la cérémonie a également donné lieu à la première réunion.

Le Ministre de l'Agriculture, en validant l'installation officielle du Comité de Pilotage du WAAPP/PPAO, a exprimé l'importance que le gouvernement ivoirien attache à ce programme pour l'amélioration de la productivité de l'agriculture ivoirienne, afin d'atteindre les objectifs de modernisation et de compétitivité. Il a ensuite dit attendre du Comité de Pilotage, efficacité et dyna-

misme, dans son rôle d'organe d'orientation dudit Programme.

C'est pourquoi, le Ministre de l'Agriculture a insisté sur la nécessité d'une collaboration harmonieuse entre l'Unité de Coordination Technique et Fiduciaire (UCTF) logée au FIRCA, d'une part et la Direction de l'Évaluation et du Contrôle des Projets (DECOP) du MINAGRI d'autre part, ainsi qu'à la motivation des agents commis aux tâches de Secrétariat Technique (ST) et de Suivi-Evaluation Externe.

Dr ANGNIMAN Ackah Pierre, Directeur Exécutif du FIRCA et Coordinateur du PPAO/WAAPP, s'est appesanti sur le Programme de Travail et le Budget Annuel du WAAPP Côte d'Ivoire. De son exposé, les participants ont pu retenir que le coût du projet WAAPP pour les 5 premières années, est estimé à

40.2 millions de \$ US, provenant de l'International Development Association (IDA) pour 30.0 millions, le Global Food Crisis Response Programme (GFRP) pour 6 millions, la contrepartie ivoirienne pour 3.0 millions, la Filière Café-Cacao (CGFCC) pour 0.30 million et les bénéficiaires pour 0.9. Million, en nature.

Les échanges qui ont suivi, ont donné l'occasion aux participants de fournir et d'échanger des informations pour une compréhension claire du programme et mieux exécuter leur mission. C'est sur des notes d'encouragement et d'espoir en une collaboration franche et harmonieuse entre les différents organes du projet, que M. COULIBALY Siaka Minayaha, Président du Comité de Pilotage a mis fin aux travaux de la première session du Comité de Pilotage du PPAO/WAAPP¹. B.

Signalons que le PPAO/WAAPP s'articule autour de quatre composantes qui sont : (i) Conditions Propices à la Coopération Régionale en Matière de Développement et de Dissémination de Technologies Améliorées (ii) Centres Nationaux de Spécialisation (iii) Financement à la Demande du Développement et de l'Adoption des Technologies et (iv) Coordination, Gestion, Suivi et Évaluation du Projet ■

Des semences et plants certifiés aux normes sous régionales

Les 07, 08 et 09 septembre 2011, le FIRCA a organisé à Yamoussoukro, un atelier de formation au bénéfice des agents des structures impliquées dans la production et de la diffusion de semences certifiées des cultures retenues par le PPAAO/WAAPP. Cet atelier s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la composante 1, portant sur les Conditions propices à la coopération régionale en matière de développement et de diffusion de technologies du PPAAO/WAAPP. Placé sous la présidence du Ministre de l'Agriculture, l'atelier avait pour objectif d'informer et de former ces agents sur le processus de certification des semences et plants notamment le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences et plants dans l'espace CEDEAO.

L'agriculture moderne dépend certes de l'utilisation de différents intrants notamment les engrais chimiques, les pesticides, mais surtout des semences améliorées. D'après la FAO (1998), la bonne qualité de la semence contribue à elle seule à près de 40 % dans l'accroissement des rendements. Face à cette situation, il apparaît urgent de poser les problèmes tels qu'ils se présentent et de proposer des solutions appropriées. C'est ce que vient de faire le FIRCA à travers l'atelier d'information et de formation sur la certification des semences et plants, dans le cadre des normes du règlement et des directives de la CEDEAO, qui s'est tenu du 06 au 10 Septembre 2011 à Yamoussoukro.

Durant les premières années d'indépendance en effet, plusieurs structures (instituts de recherche et sociétés de développement) intervenaient dans le domaine semencier. Elles avaient pour mission, entre autres, d'encadrer les paysans. Ainsi, toutes les principales cultures vivrières (riz, maïs, sorgho, ignames, légumes), fruitières et plantes fourragères étaient couvertes. Les années 1990 ont connu la libéralisation de la production et de la commercialisation des semences et plants. Cependant, les résultats escomptés ont été décevants.



A ce jour, en dehors des cultures maraîchères et du maïs hybride, le secteur privé n'intervient pas dans le réseau d'approvisionnement des agriculteurs en matériel végétal de qualité. En l'absence de cadre institutionnel incitatif et à cause de l'étroitesse des marchés nationaux, les sociétés privées ne sont pas enclines à investir dans le secteur semencier.

Aujourd'hui dans les pays développés, la production des semences est principalement assurée par des semenciers, terme désignant des entreprises spécialisées dans la sélection, la production et la commercialisation de semences

sélectionnées.

Avec la mise en œuvre du PPAAO/WAAPP, les agriculteurs africains nourrissent l'espoir de se procurer désormais, des semences de qualité et de traçabilité sous régionale. C'est par l'adoption des recommandations et la remise des diplômes aux participants que l'atelier a pris fin ■

La Côte d'Ivoire se prépare à Produire suffisamment de la banane plantain pour la sous région

L'amélioration de la productivité agricole est prônée comme facteur d'intégration régionale par le PPAO/WAAPP. A ce titre, la banane plantain a été choisie comme filière de spécialisation en Côte d'Ivoire. Afin d'identifier les besoins des acteurs nationaux et sous-régionaux de cette filière, le FIRCA, agence d'exécution du PPAO/WAAPP, a organisé du 27 septembre au 01 octobre 2011, un atelier à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire. Ce sont 45 participants dont 10 représentants des institutions sous régionales, des pays de la CEDEAO et de la France, qui ont pu partager les expériences des pays et des partenaires régionaux en matière de génération, de transfert et de diffusion de technologies ainsi que de la commercialisation de la banane plantain. Ils ont aussi identifié le potentiel et les besoins de la filière pour définir des actions à mener afin d'atteindre les résultats et objectifs du PPAO/WAAPP.



Produit de grande consommation, la banane plantain constitue une des bases de l'alimentation des populations rurales et urbaines mondiales en générale et africaines en particulier. En effet, la production annuelle mondiale de banane plantain, est de l'ordre de 15 millions de tonnes.

L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Centre constituent les principales régions productrices de cette denrée dans le monde avec 44 % de la production, avec les pays comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le

Nigéria qui contribuent ensemble pour 60% de la production régionale. En Côte d'Ivoire, l'offre de banane plantain sur les marchés consommateurs est insuffisante et saisonnière. La banane plantain est en général produite dans des systèmes extensifs, basés sur des techniques rudimentaires, des cultivars sensibles aux maladies et ravageurs. Toutes ces contraintes affaiblissent les rendements des variétés locales à faible potentiel de production. En dépit des faibles investissements publics et privés pour soutenir la recherche agri-

cole, des acquis notables existent dans les centres et laboratoires de recherche et il faut mettre à profit les ressources du PPAO/WAAPP, pour renforcer la génération de technologies, leur transfert et leur adoption par un nombre significatif d'acteurs de la Filière Banane Plantain.

Pour répondre à cette attente, l'atelier de Bassam visait donc à élaborer un plan de développement de la Filière Banane plantain en Côte d'Ivoire, soutenu par des programmes de recherche et développement et de diffusion du CNS

pertinents pour les quatre prochaines années, afin d'augmenter la production nationale pour faire face au besoin des consommateurs tant nationaux que sous-régionaux.

Il s'agissait plus spécifiquement, d'identifier les besoins de la filière en termes d'actions à mener afin d'atteindre les résultats et objectifs du programme, de proposer et valider les programmes de R/D et de diffusion du CNS. A cette occasion, Dr ANGNIMAN Ackah Pierre, Directeur Exécutif du FIRCA et Coordonnateur national du PPAO/WAAPP a dit en substance : « Notre plaisir est d'autant plus grand que nous nous réunissons avec d'éminents chercheurs, agents de développement, producteurs et opérateurs privés de la production et de la transformation de la banane plantain, venant de divers horizons pour aborder une problématique qui présente un intérêt certain pour notre pays ».

Selon le Coordonnateur du Programme PPAO/PPAO, Côte d'Ivoire, la banane plantain contribue de manière essentielle à la sécurité alimentaire, à la diversification des revenus dans les zones rurales et urbaines et à la lutte contre la pauvreté.

Selon M. COULIBALY Siaka Minayaha, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Agriculture, face à l'insécurité alimentaire grandissante, au regard de la forte baisse des taux de productivité de l'agriculture, le présent programme se propose d'aider à faciliter, d'une part, l'intégration et l'harmonisation des politiques agricoles nationales, et, d'autre part, l'établissement de liens étroits entre la recherche, la vulgarisation, les producteurs et les opérateurs privés. Rappelant les raisons du choix de la Côte d'Ivoire pour abriter le centre de spécialisation sur la banane plantain, le représentant du Ministre de l'Agriculture, a dit que la banane plantain a été identifiée avec l'igname et le manioc, dans le cadre du Programme National d'Investissements

Agricoles (PNIA), comme faisant partie des principales spéculations dont le développement constituera un levier important pour la croissance agricole, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

Il a par conséquent invité le FIRCA, Agence d'Exécution du PPAO / WAAPP et les acteurs nationaux du Programme sur la banane plantain, à établir les meilleurs liens de coopération et de collaboration avec les institutions internationales présentes à l'atelier de Bassam, car a-t-il conclu « Je suis convaincu que cette étroite collaboration permettra au Centre National de Spécialisation sur la Banane Plantain, de jouer son rôle dans notre espace CEDEAO, pour le plus grand bien des populations bénéficiaires ».

Durant cinq jours, les travaux en commissions ont permis aux participants de lever et hiérarchiser les contraintes au développement et les besoins des acteurs nationaux et sous régionaux de la filière ; d'identifier les potentialités et opportunités de développement de la filière ; de proposer des solutions pour juguler les contraintes ; de valider et diffuser les programmes de recherche et développement et de diffusion sur la banane plantain ; de déceler les partenariats et synergies nécessaires

pour l'exécution des programmes de recherche et développement et de diffusion du CNS, de définir les rôles et responsabilités de chacun de ces acteurs ; de discuter et valider un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux du CNS et de valider un programme de mobilité des chercheurs et autres acteurs clés.

Il faut signaler que les principaux travaux de l'atelier ont été conduits autour de trois (3) groupes de travail, à savoir, la production, la conservation et la transformation et enfin, l'accès au marché et l'organisation de la Filière Banane Plantain, en tenant compte des principaux secteurs de la chaîne de valeurs de la banane plantain.

L'atelier de Bassam vient ainsi de jeter, les bases d'une réflexion qui fera à moyen terme de la côte d'Ivoire, le grenier de la production vivrière, du moins, de la banane plantain pour la sous région ouest africaine ■



L'igname, le manioc et le maïs en passe de devenir des filières à part entière

La mise en œuvre du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP, se déroule allègrement et le FIRCA, agence de coordination dudit programme a initié dans ce cadre, entre le 19 septembre et le 08 octobre 2011 à Grand Bassam, une série d'ateliers d'Identification des Besoins et de Planification des Projets de la Filière Igname, Maïs et Manioc pour en faire des filières à part entière. Des représentants des structures, des organismes et des Professionnels de ces différentes filières y ont participé.



Avec 2,8 millions de tonnes produites par an, la Côte d'Ivoire est le deuxième producteur mondial d'igname après le Nigeria. C'est d'ailleurs la première culture vivrière du pays en terme de production. La place de l'igname se justifie par les conditions climatiques et édaphiques favorables mais aussi, par un fait culturel : elle constitue l'aliment de base de certains groupes ethniques. Toutefois, le succès de cette culture reste lié aux conditions naturelles. La baisse de fertilité des terres consécutive à la croissance démographique et aux pratiques culturelles d'exploitation a induit une baisse des rendements.

Dans cette situation, les paysans pratiquent de longues jachères, seules conditions pour la régénération de la

fertilité des sols. En effet, l'igname est connue pour son exigence en fertilité. L'accroissement de la pression foncière réduit la disponibilité de terres «vierges» recherchées par les producteurs d'igname de façon générale. D'où une réduction de la disponibilité en igname sur les marchés à certaines périodes de l'année. Ainsi, pour assurer une plus grande disponibilité de l'igname sur les marchés pendant de longues périodes, il importe d'accroître la production par une amélioration des rendements. L'utilisation de nouvelles techniques de production comme l'application de fertilisants minéraux semble être une voie à explorer.

Quant au maïs, l'une des spéculations retenues dans le cadre de la mise en

œuvre du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP), c'est une culture de grande consommation en Côte d'Ivoire. La culture de maïs se pratique sur toute l'étendue du territoire national et dans des systèmes de culture variés. Les données de 2007 révèlent qu'il est cultivé sur environ 278 680 ha pour une production annuelle nationale de 608 000 tonnes et pour un rendement moyen de 2,2 tonnes/ha alors que le rendement optimum se situe entre 2,5 et 5 tonnes/ha. Le maïs occupait la 5ème place parmi les productions vivrières en Côte d'Ivoire en 2007.

Alors que la production nationale est semble-t-il suffisante pour couvrir les besoins de consommation en Côte d'Ivoire, on assiste de plus en plus aujourd'hui à un déficit de production obligeant certains acteurs, grands consommateurs (brasserie, éleveurs de volailles, fabricants d'aliments de volaille) à se ravitailler sur le marché extérieur.

L'analyse des circuits de distribution du maïs dans la sous région révèlent en outre que tous les pays importent du maïs des pays voisins de façon informelle.

En 2005, on a enregistré des importations de maïs :

- au Burkina Faso à partir du Ghana

et de la Côte d'Ivoire

- au Mali à partir de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso
- au Niger à partir du Nigeria, du Bénin, du Ghana et de la Côte d'Ivoire
- au Bénin à partir du Togo
- au Nigeria à partir du Bénin
- en Guinée à partir du Sénégal
- au Sénégal à partir du Mali.

Les pays comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal, ont importé ou reçu du maïs provenant de l'Afrique du Sud et de l'Amérique.

Le manioc est la deuxième culture vivrière en Côte d'Ivoire en terme de volume de production, après l'igname avec une production réalisée en 2007 de 2 047 000 tonnes sur une superficie totale de 269 430 ha, soit un rendement de 8 tonnes/ha alors que le potentiel se situe à plus de 30 tonnes/ha. Cela démontre l'existence de beaucoup de contraintes à la production du manioc. Pourtant, le manioc est cultivé sur presque l'ensemble du territoire ivoirien avec une prédominance en zone forestière et dans des systèmes de production variés et de type traditionnel. Son caractère spéculatif se trouve spécialement accentué dans la zone autour d'Abidjan et dans la région Est, avec comme pôle de convergence, la ville d'Abidjan qui absorbe près de 80 % de la production totale. Aliment de base des populations dans la ceinture tropicale et subtropicale, le manioc est consommé sous plusieurs formes notam-

ment l'attiéké qui est aujourd'hui un produit de grande consommation tant en Côte d'Ivoire que dans la sous-région. Il sert de produit de base dans de nombreuses applications industrielles dont : l'alimentation humaine, l'alimentation du bétail et la production d'amidon pour lequel le manioc est la source connue la plus économique. Egalement utilisé dans la fabrication de plus de 300 produits industriels, le manioc représente un créneau porteur dû à la fermentation de l'amidon pour produire de l'éthanol servant de biocarburant. La récente crise alimentaire mondiale dont les effets ont été fortement ressentis dans les pays de la sous-région, renforce la nécessité de stimuler une production nationale suffisante pour faire face à ces besoins croissants.

Cela passe par la prise en compte des préoccupations des acteurs de ces différentes filières dont les difficultés ont été aggravées par la crise politico-militaire qui a secoué le pays de septembre 2002 à avril 2011.

Pour le FIRCA, agence d'exécution du PPAO/WAAPP, l'objectif visé par ces séries de rencontres était d'élaborer un plan de développement de chacune de ces différentes filières en Côte d'Ivoire pour les quatre années à venir, en vue d'augmenter la production nationale afin de satisfaire les besoins tant nationaux que sous-régionaux. Il était donc important d'identifier les besoins de ces

filières en termes d'actions à mener, afin d'atteindre les résultats escomptés.

Au terme de cet atelier, les participants ont identifié et hiérarchisé les besoins des acteurs et les contraintes au développement de ces filières. Ils ont proposé des solutions pour juguler les contraintes, identifiées et prioriser les actions à mettre en œuvre. Un portefeuille de projets pour chaque filière et des fiches projets qui prennent en compte les actions à mener ont en outre été élaborés. Par ailleurs, le coût indicatif du plan opérationnel de chaque filière, les partenaires d'exécution du plan, leurs rôles et leurs responsabilités ont été définis ■



Soutenir le développement de l'élevage pour l'autosuffisance en protéines animales

Un atelier de planification des activités de la Filière Porcine s'est tenu le 26 septembre 2011 à Abidjan. Organisé par le FIRCA, ce atelier qui a réuni une trentaine de personnes, s'inscrivait dans l'objectif de développement du WAAPP/PPAAO, celui de générer et de vulgariser des technologies éprouvées en Côte d'Ivoire et dans les pays de la CEDEAO, dans les domaines prioritaires identifiés dans le plan d'actions du cadre de la politique agricole de la CEDEAO. Le programme vise entre autre à contribuer à une augmentation durable de la productivité dans les filières prioritaires retenues pour la Côte d'Ivoire que sont : la banane plantain, l'igname, le manioc, le maïs, la volaille traditionnelle et le porc.



Le porc et la volaille constituent en effet, les deux productions dont le fort développement peut conférer le plus rapidement possible l'autosuffisance en protéines animales en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, un accent a été mis sur le développement de la production porcine à partir des années 90. La Filière Porcine ivoirienne est animée, en amont, par deux faitières principales que sont l'APPORCI et l'UNEGABY qui contrôlent plus de 80% du secteur moderne qui regroupe 53 500 têtes et 1 300 éleveurs. Le secteur aval est dominé par les charcuteries dont les principales sont SICS, GID, ABC, SAFAL et les vendeuses de

viande de porcs réparties sur tous les marchés d'Abidjan.

Malheureusement, la production porcine a été fortement affectée par l'épidémie de peste porcine africaine de mai 1996, qui a provoqué une baisse de 64 % des effectifs de porcs modernes. Malgré ces pertes aggravées par la crise depuis 2002, la filière grâce au dynamisme de ses acteurs, a commencé son redressement.

Cependant, la Filière Porcine est confrontée à des contraintes multiples (matériel génétique peu performant, faiblesse de la formation technique des éleveurs, ra-

reté des financements, mauvaise qualité des aliments utilisés, manque de promotion des produits porcins, faible structuration de la filière, absence de programme de prophylaxie adapté, etc...) pour lesquels le FIRCA, sur requête des acteurs, a initié des projets dans les domaines de l'amélioration génétique et de la structuration par l'appui à la mise en place d'une interprofession au sein de la Filière Porcine. Pour répondre aux enjeux futurs du marché des produits porcins en termes de quantité, de qualité et de présentation, de gros efforts sont indispensables pour permettre un redécoupage réel de cette filière.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP – phase 1.b), financé par la Banque Mondiale, le FIRCA a initié le présent atelier de planification des projets de la Filière Porcine. Les participants ont au cours de cet atelier, identifié et priorisé les nouveaux besoins des acteurs et les contraintes au développement de la filière. Ils ont fait des propositions de solutions pour juguler les contraintes à l'élevage porcin, validé des projets pour la Filière Porcine, ainsi que les modalités et les partenaires d'exécution ■

Interview du Coordonnateur Principal du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP)

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest, en abrégé PPAO ou WAAPP en anglais a été initié par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et mis en œuvre par le CORAF/WECARD qui assure sa coordination régionale. "Le PPAO/WAAPP vise à réaliser au bout de ces 10 prochaines années le maximum d'action d'investissements durable et pérenne dans le secteur de la productivité des productions alimentaires" Dans cette interview, accordée à la Radio ONUCI-FM, Dr. ANGNIMAN Ackah Pierre, Directeur Exécutif du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) et Coordonnateur Principal du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP), présente ce projet et les objectifs à atteindre pour les dix prochaines années.

ONUFI-FM : Dr Pierre Acka Angniman, vous êtes Directeur Exécutif du FIRCA Parlons un peu de ce fonds, en quoi il consiste ?

Dr Pierre Acka Angniman : Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles est un fonds de développement agricole qui est né du dialogue entre les pouvoirs publics et la profession agricole. Ce fonds a deux missions essentielles :

- 1 Mobiliser des ressources financières auprès des filières agricoles, de l'Etat et des partenaires au développement
- 2 Financer des programmes qui touchent le progrès en agriculture, c'est-à-dire des programmes de recherche appliquée, de conseil agricole, de vulgarisation, de formation aux métiers de producteurs et de renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

On parle de Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP). Que fait exactement le FIRCA au niveau de ce programme ?

Le Programme de Productivité en Afrique de l'Ouest en abrégé PPAO dans son sigle anglais WAAPP, est



un programme régional qui touche l'ensemble des quinze (15) pays de l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce programme a pour objectif principal, l'amélioration de la productivité agricole selon les types de spéculation et le pays dans l'ensemble de l'espace CEDEAO.

Vous mutualisez un peu vos recherches ?

On mutualise les ressources, mais surtout les technologies. Ce programme

financé par la Banque Mondiale, a une composante qui concerne la mise en place dans chaque pays de ce qu'on appelle un Centre National de Spécialisation. Pour la Côte d'Ivoire, c'est la banane plantain, le Ghana l'igname, le manioc, le taro (les tubercules). Au Sénégal ce sont les céréales sèches (maïs, mil, fonio, sorgho), au Mali c'est le riz irrigué, au Burkina Faso, les fruits et légumes et au Nigéria l'aquaculture. Chaque pays ou groupe de pays entre dans ce programme en fonction d'un dialogue avec la Banque Mondiale.



La Côte d'Ivoire est entrée dans ce programme suite à un dialogue entamé depuis 2009 qui s'est concrétisé par son entrée dans ce programme en 2010.

A quel niveau se situe l'intervention du FIRCA dans ce programme ?

C'est un programme qui a été négocié entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale. L'Etat a donc mobilisé des ressources pour ce programme et a signé un accord de rétrocession des ressources avec le FIRCA qui assure la coordination de ce programme.

Comment opérez-vous sur le terrain pour l'exécution de ce programme ?

Il y a un certain nombre de directions de notre administration qui sont concernées par ce programme. Il s'agit de deux Directions du Ministère de l'Agric-

culture (la Direction des productions alimentaires et de la diversification et la Direction de la protection des végétaux du contrôle et de la qualité) pour tout ce qui concerne les semences et plants et de la Direction des services vétérinaires du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. Ces trois directions sont les principaux acteurs du projet avec lesquels le FIRCA travaille.

Il y a également le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), l'Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T), l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny avec l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA). Nous travaillons avec ces institutions dans le cadre de convention. Signalons que le programme WAAPP s'articule autour de quatre

composantes : (i) Conditions Propices à la Coopération Régionale en Matière de Développement et de Dissémination de Technologies Améliorées (ii) Centres Nationaux de Spécialisation (iii) Financement à la Demande du Développement et de l'Adoption des Technologies et (iv) Coordination, Gestion, Suivi et Evaluation du Projet. Le financement à la demande représente un volet très important du programme car il constitue la base pour la dissémination des technologies dans le milieu agricole et surtout pour la production et la diffusion de masse des semences améliorées et certifiées.

La banane plantain est la spéculatation principale de la Côte d'Ivoire dans ce programme, elle fait de notre pays le Centre National de Spécialisation (CNS). D'autres spéculatations telles le manioc, l'igname, le maïs, le porc, la volaille traditionnelle et le riz sont également pris en compte dans ce programme.

Quelle est la durée de vie de ce programme ?

C'est un programme qui s'étend sur dix (10) ans subdivisés en deux phases de cinq ans. Il nous appartient de faire en sorte qu'au bout de ces 10 ans, nous ayons réalisé le maximum d'investissements dans le secteur de la productivité des productions alimentaires et que l'action soit durable et pérenne en terme de productivité.

Avez-vous une idée précise du coût de ce programme sur ces 10 années ?

Le coût sur les cinq premières années est de quarante (40) millions de dollars, c'est-à-dire l'équivalent d'environ dix huit à dix neuf (18 à 19) milliards de FCFA.

Merci ■

Pour rentabiliser la filière, le FIRCA lance une étude sur les structures de coûts agricoles et industriels

Le palmier à huile est la première source de corps gras pour la Côte-d'Ivoire qui ambitionne d'approvisionner le marché sous-régional. Pourtant, malgré ses atouts, la Filière Palmier à Huile ivoirienne souffre d'un handicap structurel de compétitivité par rapport aux productions des pays d'Asie du Sud-Est, dont les huiles inondent les marchés de la sous région. En vue de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de la Filière Palmier à Huile et de reconquérir des parts de marchés au niveau national et sous régional, le FIRCA, en accord avec les acteurs de la Filière Palmier à Huile se propose de réaliser une étude sur la structure de coûts agricoles et industriels dans la Filière Palmier à Huile. Le lancement de cette étude a eu lieu le 11 octobre 2011 au cours d'un atelier qui a réuni le ministère de tutelle et les acteurs de la filière.



Avec une production de 350 000 tonnes d'huile de palme représentant 90% du volume total d'huile de palme produit en 2009, la Côte d'Ivoire est le premier producteur de l'UEMOA. Au plan mondial, elle occupe le 8ème rang des pays producteurs d'huile de palme brute et le premier exportateur d'huile de palme de l'Afrique. Au regard de sa place dans la production d'huile de palme dans l'espace économique de l'UEMOA, les enjeux de la Filière Palmier à Huile ivoirienne se situent au-delà de sa contribution à l'économie

nationale. Au cours des trente dernières années, sa participation à la réalisation de la politique d'autosuffisance et de sécurisation alimentaire en matière oléagineuse pour les 60 millions de consommateurs de l'UEMOA, est remarquable. Toutefois, les besoins actuels non satisfaits en oléagineux sont d'environ 150 000 tonnes dans l'espace UEMOA et d'environ 500 000 tonnes dans la CEDEAO. Ce déficit, qui progressera à l'horizon 2025 à 500 000 tonnes dans l'UEMOA et 1 500 000 tonnes dans la CEDEAO, constitue une véritable

opportunité pour l'accroissement de la production ivoirienne d'huile de palme. Malgré les atouts considérables dont elle jouit (écosystème favorable, une recherche agronomique performante, une industrie nationale de première et deuxième transformation avec des capacités installées suffisantes, etc.), la Filière Palmier à Huile ivoirienne souffre d'un handicap structurel de compétitivité par rapport aux productions des pays d'Asie du Sud-Est. La sous région est par conséquent inondée par les huiles importées en provenance d'Asie,

achetée beaucoup moins cher. Ce handicap structurel est caractérisé par la faiblesse de la productivité du secteur villageois et par le manque de compétitivité des agro-industries de première et deuxième transformation.

Le secteur villageois qui représente en effet 65% de la production de régimes de palme, a un rendement de 6 tonnes/ha de régimes contre 15 tonnes/ha en Malaisie. Les producteurs villageois, malgré la disponibilité d'un matériel végétal de bonne qualité, sont confrontés à des coûts élevés d'intrants et de petits outillages, auxquels ils ne peuvent pas avoir accès en quantité suffisante pour l'exploitation de leurs plantations.

Quant aux agro-industries de première transformation, malgré d'importants efforts, les investissements n'ont pas atteint le niveau souhaité, entraînant ainsi des dysfonctionnements dans l'usage des régimes. Ces dysfonctionnements sont la cause non seulement des pertes importantes de production de régimes (environ 30% à 40%) pendant la période de forte production, mais aussi des coûts de transformation relativement élevés (500 \$/tonne d'huile contre 150 \$/tonne d'huile en Malai-

sie). Cela entraîne par conséquent un prix du régime de palme moins attractif. Concernant les industries de deuxième transformation, leurs coûts de raffinage sont relativement élevés (80 \$ à 100 \$ par tonne d'huile contre 15 \$ à 20 \$ par tonne d'huile en Asie du Sud-est). Aussi, elles sont limitées dans leurs possibilités de hausse des prix du fait de la tarification douanière par rapport aux autres pays de la sous-région.

Elles consomment aussi beaucoup d'énergie et sont dépendantes de la quasi-totalité des consommables importés de l'extérieur. Face à toutes ces contraintes, l'étude des structures de coûts agricoles et industriels dans la Filière Palmier à Huile» a été identifiée comme priorité par les professionnels de la Filière Palmier à Huile, pour la période 2010 – 2012. Pour Dr ANGNIMAN Ackah Pierre, Directeur Exécutif du FIRCA, l'étude qui fait l'objet de cet atelier, revêt un caractère particulier car elle pose le problème de la compétitivité de la Filière Palmier à Huile ivoirienne. Cette étude a en effet pour objectif de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de la Filière Palmier à Huile, par l'optimisation des coûts de production du régime et de l'huile de

palme. A cet effet, et conformément à ses procédures, le FIRCA a donc lancé un appel d'offres à l'issue duquel, le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) a été retenu pour réaliser cette étude. Le Directeur Exécutif du FIRCA a dit à cet effet : « Je me félicite de la qualité de cette structure qui j'en suis sûr, saura répondre aux attentes des professionnels de la filière, à travers une démarche participative et consensuelle. En effet pour réussir ce travail, le CIRES aura besoin de la collaboration de tous, notamment pour la collecte de toutes informations techniques, économiques et financières jugées nécessaires ».

Le CIRES proposera au terme de l'étude, des solutions pour améliorer la compétitivité de la filière et par conséquent, contribuera à la satisfaction des besoins en oléagineux de la CEDEAO, dont le déficit en 2025 est estimé à 1,5 millions de tonnes ■



Les producteurs bientôt soulagés

La menace du Swollen Shoot maîtrisée

Un atelier de vulgarisation sur les mesures de gestion et de lutte contre la maladie du Swollen shoot, a réuni du 11 au 16 septembre 2011, à Yamoussoukro, 126 techniciens de l'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER), du Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao (CGFCC), du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et du Ministère de l'agriculture. Organisé par le FIRCA, cet atelier avait pour objectif, de permettre aux techniciens du Ministère de l'Agriculture et de l'ANADER, de sensibiliser les producteurs et assurer efficacement le transfert des technologies de lutte contre le Swollen shoot en milieu paysan.

La menace qui planait sur la cacaoyère ivoirienne à la suite de la découverte du Swollen shoot à Sinfra et Bouaflé, est en passe de devenir un vieux souvenir pour les producteurs de cacao. Les premiers financements de la Filière Café Cacao ont en effet permis au CNRA de proposer, à l'état actuel des connaissances, des méthodes de gestion de la maladie.

En effet, face au spectacle désolant de dégradation totale des parcelles atteintes par la maladie du Swollen shoot, dans les départements de Bouaflé et Sinfra, le CNRA a engagé en collaboration avec l'ANADER, le FIRCA et la filière, une lutte farouche contre la maladie.

Dans ces régions, elle a mené des recherches sur la maladie, élaboré des méthodes de lutte et mis au point, des variétés tolérantes de cacao, de sorte que la cacaoculture y soit encore possible.

L'atelier de Yamoussoukro a contribué au renforcement des capacités techniques des techniciens du Conseil Agricole, en vue de lutter efficacement contre le Swollen Shoot du cacaoyer en Côte d'Ivoire. Selon le formateur, Dr Kébé Boubacar Ismaël, Directeur de recherche au CNRA, les 126 participants seront formés en deux vagues. La première concerne à court terme, les agents de l'ANADER et les Techniciens Spécialisés. Ceux-ci iront

à leur tour, démultiplier la formation au profit des Agents de Développement Rural (ADR) qui interviennent directement auprès des producteurs. La deuxième vague concerne les agents du ministère de l'Agriculture et du Fonds de Développement pour la Production de Café-Cacao (FDPCC) qui sont des agents du développement sur le terrain. Quant à M. Kouamé Joseph, Directeur du département Café-cacao, autres plantes stimulantes au FIRCA et responsable de la formation, il a dit que ce séminaire a une partie formation qui permet d'utiliser le guide mis au point par le CNRA, pour éradiquer cette maladie du cacaoyer dans le verger ivoirien, avant d'ajouter : « Ce nouveau programme se déclinera en trois grands volets, notamment l'information et la sensibilisation des producteurs et de tous les autres acteurs sur la maladie, le transfert des technologies de gestion de la maladie ».

Signalons que selon la recherche, la maladie du Swollen shoot comme toutes les maladies à virus, se singularise par l'absence de produit chimique capable d'éliminer ou même de réduire le virus de la plantation. Ainsi, la lutte contre le Swollen shoot est essentiellement préventive, en cas d'infection, la lutte consiste à réduire l'impact de la maladie.

Au terme donc de l'atelier, les techniciens de l'ANADER disposent désor-



mais des connaissances techniques nécessaires, pour la formation des producteurs sur la gestion de la maladie du Swollen Shoot du cacaoyer. Ils sont aussi capables d'apporter le conseil et l'assistance techniques aux producteurs de cacao pour la lutte et la gestion de la maladie. La lutte contre le Swollen Shoot présente de gros enjeux au regard de la place qu'occupe la Filière Cacao dans l'économie nationale ■

Le FIRCA et l'ANADER relancent l'Aulacodiculture moderne

Le FIRCA a initié récemment, un projet de renforcement des capacités de production des Aulacodiculteurs, avec une composante « formation des éleveurs » et une autre « appui à l'Aulacoderie Centrale et d'Expérimentation de Toumodi (ACET) pour la production de reproducteurs ». En effet, le 04 octobre 2011, s'est tenue à Toumodi, la cérémonie de remise officielle des infrastructures et de lancement de la seconde phase du projet de renforcement des capacités des Aulacodiculteurs. Ont pris part à cette cérémonie, placée sous la présidence du Préfet du Département de Toumodi, le PCA et le Directeur Général de l'ANADER, le FIRCA, les autorités administratives de la ville et les producteurs.



Dans le cadre de son PAA 2010 et sur requête des aulacodiculteurs, le FIRCA a initié le 04 octobre dernier, un projet de renforcement des capacités de production des aulacodiculteurs. Financé par le FIRCA et exécuté par l'ANADER/PNPA, le but visé par ce projet est de renforcer les capacités techniques des Aulacodiculteurs et d'améliorer leur approvisionnement en reproducteurs de qualité.

Il s'agit essentiellement pour le FIRCA, d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus en milieu rural en relançant la production de l'aulacode qui a été assez largement affectée par la guerre, tout en soutenant les productions de diversification. Ce projet d'un coût global de 24 269 000 F CFA vise à terme à :

- La formation de 150 producteurs aux techniques modernes d'aulaco-

diculture

- La formation de 25 techniciens de l'ANADER sur l'itinéraire technique de l'aulacodiculture pour le suivi régulier des élevages installés
- La Constitution d'un cheptel de base de 200 aulacodes reproducteurs
- La Production de 500 reproducteurs à l'Aulacoderie Centrale et d'Expérimentation de Toumodi (ACET) destinés aux Aulacodiculteurs
- La Mise à disposition des éleveurs d'aulacodes reproducteurs de bonne qualité à des prix subventionnés n'excédant pas 15 000 F CFA l'unité.

Pour M. LORNG Jean Paul, Directeur du Département Cultures Annuelles et Ressources Animales, représentant le Directeur Exécutif du FIRCA, ce projet permettra à partir de la deuxième année, la mise sur le marché de 1 000

reproducteurs par an. C'est pourquoi, il a tenu à rassurer les aulacodiculteurs en ces termes : « acteurs de la Filière Aulacode, sachez que le FIRCA, Institution professionnelle chargée du financement pérenne des programmes de recherche appliquée, de conseil, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des OPA et OPE reste un partenaire engagé à soutenir le développement des filières agricoles, notamment celui de votre filière ».

Rappelons qu'issue de la collaboration entre le Projet d'Appui à la Commercialisation et aux Initiatives Locales (PACIL) et l'Agence Nationale pour le Développement Rural (l'ANADER), le Programme National pour la Promotion de l'Aulacodiculture (PNPA) a été créé à Bouaké en 1998 ■

Des apiculteurs modernes formés pour relever la qualité du miel

En raison de la politique actuelle caractérisée par le désengagement de l'Etat des activités de production et son recentrage sur les missions de service public, un intérêt croissant s'est manifesté, ces dernières années pour le développement des productions à cycles courts (volailles, porcs), la production laitière et le développement des élevages non-conventionnels (aulacodiculture, cuniculture, héliciculture, apiculture, sériciculture, etc.). Le potentiel qu'offre l'apiculture en tant qu'outil de développement, retient de plus en plus l'attention des structures de développement. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du renforcement des capacités aux OPA, le FIRCA a organisé du 16 au 20 août 2011, à Bouaflé, un atelier de «Formation des apiculteurs à la gestion d'un rucher».

L'apiculture, branche de l'agriculture, se définit comme l'élevage d'abeilles à miel pour exploiter les produits de la ruche. L'apiculteur doit procurer à l'abeille un abri, des soins, et veiller sur son environnement. Puis, il récolte une partie de ces produits : miel, pollen, cire, gelée royale et propolis. Pratiquée sur tous les continents, cette activité diffère selon les variétés d'abeilles, le climat et le niveau de développement économique.

Un intérêt croissant s'est manifesté, ces dernières années, pour le potentiel qu'offre l'apiculture en tant qu'outil de développement. Cela tient à une volonté affichée de diriger les efforts de développement vers des projets de petite envergure et de favoriser les initiatives locales.

De plus, l'apiculture permet aux populations d'utiliser les ressources naturelles – les abeilles et les fleurs – sans endommager l'environnement. La pollinisation des plantes par les abeilles, accroît les rendements agricoles. Des études conduites par la FAO ont montré également, qu'une seule ruche placée sur une parcelle d'un hectare plantée d'agrumes augmente les rendements de 40 %. La conduite de l'apiculture offre aux petits agriculteurs, un complément substantiel de revenus et d'alimentation. Le prix du miel, produit principal des abeilles, varie énormément et peut aller jusqu'à 2 000 F CFA le litre sur le marché local. Le miel et la cire d'abeille sont très recherchés dans le monde entier. En Côte d'Ivoire même, le miel est très prisé

pour son goût et sa valeur nutritive mais aussi pour ses propriétés thérapeutiques et dans certaines cultures, pour ses propriétés magiques.

Cependant, l'un des problèmes auxquels sont confrontés les acteurs de la Filière Apicole, c'est la méconnaissance des techniques d'élevage. Les techniques de récolte, encore traditionnelles, produisent un miel de mauvaise qualité – mélangé avec du pollen, des débris de rayons de cire et des larves d'abeilles –, alors que les apiculteurs pourraient faire plus de profit en transformant et en vendant ces composants séparément.

Le niveau actuel de financement de la recherche et l'inexistence de statistiques fiables en la matière freine l'activité. Aussi, le faible niveau d'organisation des apiculteurs ne favorise-t-il pas la prise de décision concertée sur des problèmes d'intérêts communs et de prendre une part active aux décisions les concernant. Pour tenter d'apporter une réponse aux nombreuses contraintes auxquelles les apiculteurs sont confrontés, le FIRCA a initié un atelier de formation au profit de 40 apiculteurs, membres des Coopératives ANAPIMCI et APICCI, afin de les former à la bonne conduite d'un rucher en vue d'accroître leurs revenus grâce à une bonne gestion de leurs exploitations.

De façon pratique, il s'est agi de renforcer les capacités techniques des apiculteurs en matière de récolte et de production de sous produits du miel de qualité. C'est le lieu de rappeler que parmi les principales expériences concer-



nant l'apiculture, le Centre d'apiculture de Katiola (en 1976) et le projet d'installation d'apiculteurs par les Conseils Généraux de Dimbokro et de Bocanda (de 2005 à 2006). Les actions initiées dans le secteur de l'apiculture ont permis à un certain nombre de producteurs d'en faire leur principale activité et d'en vivre décemment ■

Amélioration de la qualité des poussins

Les bonnes pratiques d'hygiène et de production s'imposent

Le secteur avicole moderne constitue l'une des plus importantes sources d'approvisionnement en protéines d'origine animale de la Côte d'Ivoire et des couvoirs sont actuellement fonctionnels avec une production annuelle importante de poussins d'un jour. En dépit de cette évolution, la qualité des poussins d'un jour est souvent décriée par certains éleveurs et le renforcement des capacités des acteurs des couvoirs en amont de l'élevage se présente comme une nécessité afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des poussins. Aussi, le FIRCA dans le cadre de son volet renforcement des capacités des acteurs, inscrit au PAA 2011, a-t-il initié du 31 octobre au 04 novembre 2011 à Bingerville, un atelier de formation dénommé : «Formation des gestionnaires de couvoirs à l'hygiène et la gestion sanitaire du couvoir».



La Côte d'Ivoire réunit tous les maillons nécessaires à l'aviculture moderne (élevage de reproducteurs, couvoirs industriels, usines de fabrication d'aliments de volailles, ferme de production, abattoirs, etc.). En ce qui concerne la production des poussins, cinq (5) couvoirs d'une capacité globale de production de 30 millions de poussins par an, soit six millions (6000.000) de poussins par couvoir, sont en activité. Si ces couvoirs sont utilisés au mieux de leurs capacités, l'aviculture moderne ivoirienne serait en mesure de produire plus de 30.000 tonnes de volailles par an. Cependant, la qualité des poussins d'un

jour est souvent décriée par certains éleveurs. Aussi, depuis quelques années, la Filière Avicole subit-elle des difficultés majeures liées à des facteurs endogènes et exogènes.

Les états généraux de l'aviculture ivoirienne, organisés du 10 au 12 décembre 2009 à Grand-Bassam, ont abouti à l'élaboration d'un Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture (PSRA), dans lequel la formation des producteurs occupe une place importante dans les actions de renforcement des capacités. En outre, l'atelier de planification opérationnelle du PSRA tenu en mai 2010

a confié la responsabilité de certaines actions du PSRA à l'IPRAVI et au FIRCA.

En initiant cet atelier de formation au profit de 20 gestionnaires de couvoirs à l'hygiène et à la gestion sanitaire du couvoir, le FIRCA, tout en préparant la relance de l'aviculture, veut contribuer au renforcement de leurs capacités, en leur donnant les connaissances relatives aux bonnes pratiques d'hygiène et de production. L'objectif à terme est d'aider les apprenants à maîtriser les mesures idoines pour assurer et maintenir un bon niveau sanitaire dans le processus de production des poussins.

Dr TACLE Mamadou, Cargé de Programmes Elevage et Pêches, représentant le Directeur Exécutif du FIRCA, en félicitant les gestionnaires de couvoirs pour leur participation effective et assidue à cette formation, les a encouragé à mettre en pratique les connaissances acquises lors de cette formation afin d'améliorer leur performance ■

40 commerçantes formées aux bonnes pratiques d'hygiène et à la conservation des produits

La détérioration de l'environnement de production caractérisée notamment par des conditions socio-économiques peu favorables (baisse du pouvoir d'achat des ménages, faible adoption des techniques culturales améliorées, etc.) est la source de ce dilemme, tandis que les consommateurs urbains deviennent de plus en plus exigeants en produits alimentaires de qualité. Le comportement des ménages et des autres acteurs en matière d'adoption des technologies, ainsi que les systèmes indigènes de connaissances agricoles témoignent-ils de l'effort nécessaire pour opérer les changements requis dans la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires ?

Face à un tel défi, il importe en outre de noter que les problèmes de qualité et d'hygiène compromettent la durabilité du secteur de transformation artisanal des produits. L'accessibilité des populations à une alimentation de base suffisante et équilibrée appelle non seulement à l'accroissement de la productivité et de la production agricoles mais aussi à celui de la performance de la transformation des produits alimentaires.

Quelle approche serait la plus appropriée pour relever le défi technologique de la transformation des produits alimentaires ? La production d'aliments sains exige que tous les acteurs intervenant aux diverses étapes de la filière alimentaire reconnaissent que la responsabilité incombe tout d'abord à ceux qui produisent, transforment et commercialisent les denrées, c'est-à-dire, les agriculteurs, les pêcheurs, le personnel des abattoirs, les transformateurs, les transporteurs, les distributeurs (aussi bien grossistes que détaillants) et les consommateurs ainsi que les pouvoirs publics dont le devoir est de protéger la santé publique. L'hygiène est un facteur déterminant dans la contamination.

Presque tous les aliments peuvent causer une intoxication alimentaire, s'ils sont préparés, transportés, entreposés ou conservés dans des conditions inappropriées.

La FAO qui coordonne les activités du CODEX Alimentarius adopte d'ailleurs l'approche axée sur la chaîne alimen-



taire pour gérer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments car elle reconnaît que tous les acteurs impliqués ont une responsabilité dans l'obtention de produits sains, salubres et nutritifs.

A cette fin et dans le cadre de l'accompagnement à l'émergence des filières alimentaires, le FIRCA entreprend un certain nombre d'activités dont celui du renforcement des capacités des commerçantes de vivriers dans le domaine des bonnes pratiques d'hygiène.

Après avoir financé en 2009, la formation des groupements de commerçantes de vivriers en technique de négociation et de vente, il vient une fois de plus de sensibiliser et former 40 commerçantes des marchés urbains aux bonnes pratiques d'hygiène et à la conservation des produits vivriers. Les bénéficiaires

sont les principaux leaders des coopératives de commercialisation des produits vivriers des marchés urbains, affiliés à la Fédération Nationale des Commerçantes des Produits Vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI) et la Confédération Nationale des Acteurs du secteur du Vivrier de Côte d'Ivoire (CNAVICI). Signalons que dans les pays développés, l'application stricte des règlements et des procédures d'inspection de stockage aux points de vente (restaurants et marchés) est bien respectée. En côte d'Ivoire et principalement à Abidjan, cela peut se révéler comme une équation difficile à résoudre à cause de la quasi-inexistence des services appropriés, du moins, de leur absence sur le terrain ■

Les structures de développement agricoles et les collectivités territoriales se mettent ensemble

Mettre en œuvre des politiques d'appui au développement agricole et socio économique des Villes, des Communes, des Départements et des Districts, pour la promotion du secteur agricole en Côte d'Ivoire, c'est le sens des quatre signatures de conventions cadres de coopération qui ont eu lieu le 13 septembre 2011, entre l'UVICOCI, l'ADDCI et le FIRCA, d'une part, et entre l'UVICOCI, l'ADDCI et le CNRA d'autre part. La signature de ces conventions qui s'est déroulé au siège de l'ADDCI a rassemblé des personnalités des structures de développement agricoles et des collectivités territoriales de notre pays

Suite à la table ronde de présentation du projet de déploiement des Plates Formes de Service Locales (PFS-L), aux autres structures d'encadrement du secteur agricole, ces quatre entités ont identifié des axes de collaboration et décidé d'établir des conventions cadres de coopération socio économique.

Ces accords cadres engagent l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), l'Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire (ADDCI) le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) à unir leurs compétences pour développer des partenariats stratégiques, en vue d'une meilleure synergie d'actions en faveur du secteur agricole. Pour Dr ANGNIMAN Ackah Pierre, Directeur Exécutif du FIRCA, cette cérémonie témoigne de la volonté des quatre institutions de mettre en synergie leur intervention pour assurer ensemble le développement des villes,

des communes, des districts et des départements de notre pays. Il a demandé que les collectivités territoriales jouent un rôle de plaidoyer auprès de l'Etat et des Institutions nationales, afin de les sensibiliser à l'accroissement des investissements conséquent dans le développement agricole et rural.

Le Directeur Général du CNRA, Dr YO Tiémoko, soutient que pour être à l'écoute des populations et des acteurs de développement, le CNRA a d'abord opté pour une démarche participative dans la planification de ses activités et la mise en œuvre de ses recherches. Ensuite le CNRA, s'est rapproché des utilisateurs pour faciliter le transfert des résultats.

Pour le Président de l'ADDCI, M. Jean-Claude KOUASSI, il est certain que les belles performances réalisées dans les secteurs du cacao, café, palmier à huile, reposent sur l'importance que la Côte

d'Ivoire a su accorder à la recherche agronomique et au conseil agricole, dès les premières années de l'indépendance. Mais comment comprendre que le monde paysan qui est à la base de ces performances économiques soit aujourd'hui le plus frappé par la pauvreté avec un taux de pauvreté de 62,45 % en milieu rural, contre seulement 29,45 % en milieu urbain.

Comment intéresser les jeunes aux métiers de la terre et freiner l'exode rural ? Pour le président de l'ADDCI, la mise en place de politiques locales de développement agricole basé sur l'innovation, ainsi que le renforcement de l'assistance aux exploitants, apparaît comme une des solutions à ce problème. Par la voix de Paul Amichia, Président de l'UVICOCI, les collectivités territoriales se disent rassurées quant à la volonté des structures de développement agricoles de les accompagner dans leur mission de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

La création de chaîne de solidarité et d'action de développement autour des villes et communes de Côte d'Ivoire, par la signature de ces conventions cadre entre les structures de développement agricoles et les collectivités territoriales, suffiraient-elles à résorber le chômage et freiner l'exode rural ? Osons tout simplement croire ■

L'Union Européenne décaisse 400 millions pour redonner la blancheur au coton ivoirien

600 mille euros, soit environ 400 millions de francs CFA, c'est le montant que vient de décaisser l'Union Européenne pour le financement de la seconde phase du Projet de Restructuration et de Professionnalisation des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) de la Filière Coton. Cette information a été rendue publique le mardi 18 octobre 2011 dernier à l'immeuble de la Caisse de Stabilisation (CAISTAB) au Plateau, au cours d'une cérémonie de lancement de ce projet mis en œuvre par l'AFFICOT CI et qui vise à terme, la lutte contre la pauvreté dans les zones productrices et la redynamisation de la Filière Coton ivoirienne.

Le coton refait surface, pourrait-on dire. En effet, la crise socio-politique et la conjoncture internationale particulièrement défavorable, ont engendré des dysfonctionnements de la Filière Coton, parmi lesquels la dégradation des fonctions relevant de l'encadrement en raison des problèmes de trésorerie des sociétés cotonnières, d'un manque de transparence dans le calendrier et des modalités de transfert de ces fonctions vers les OPA. Les activités d'encadrement se sont dégradées au fil des années et ont remis en cause les performances de certains maillons de la filière et la compétitivité de l'ensemble. Suite aux doléances formulées par les Cotonculteurs, l'Union Européenne a répondu en accordant un financement pour la mise en œuvre du Projet « Restructuration et Professionnalisation des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) de la Filière Coton, dont la première phase a été mise en œuvre par l'ANOPACI sur deux ans (2009-2010). Après la subvention de sept milliards de francs CFA accordés par l'Etat ivoirien aux cotonculteurs le 19 octobre dernier pour bénéficier d'une réduction de 25 % des prix initiaux d'engrais, la seconde phase du Projet de Restructuration et de Professionnalisation des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) de la Filière Coton arrive comme une seconde bouée de sauvetage pour la filière.

Pour le Président de l'AFFICOT-CI, qui a encore en mémoire les statistiques des



campagnes 2006-2007 et 2007-2008, marquées par des résultats négatifs qui lui ont fait douter de l'avenir de la filière, la cérémonie de ce jour est à marquer de pierre blanche. Selon le Président de l'AFFICOT-CI, l'exécution de ce projet doté d'un montant de 400 millions de francs CFA (600 mille euros), financés par l'Union Européenne, consiste à appuyer le regroupement des OPA de base, le renforcement des capacités des coopératives de base, à soutenir l'apurement des dettes des unions et à aider l'AFFICOT-CI dans la conduite de ses actions.

Il a toute fois fait une doléance relative à la poursuite du Projet de Culture Attelée initié lors de la première phase du projet. Les résultats étaient très encourageants avec un doublement des superficies en coton, mais également des cultures traditionnelles associées au coton (maïs, igname, riz, arachide).

Les rendements obtenus avec la traction animale sont nettement meilleurs par rapport à la culture manuelle. C'était également un soutien majeur aux activités de promotion et de développement des coopératives. Des producteurs qui avaient abandonné la culture cotonnière y sont revenus grâce aux actions du projet de relance de la Culture Attelée. Malheureusement, seule une faible proportion des producteurs a été touchée. Plus de 5.300 paysans et 9.100 autres ont reçu des pièces détachées et des produits vétérinaires. Les producteurs qui n'ont pas pu bénéficier des acquis de la phase 1 de ce projet, attendent avec impatience une action en leur faveur. C'est pourquoi le Président de l'AFFICOT-CI plaide pour que cette seconde phase du projet, intègre le volet de relance de la Culture Attelée, afin que le coton retrouve sa blancheur et les producteurs, le sourire ■

L'amélioration des conditions de vie des planteurs réaffirmée

« Notre filière veut contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté en permettant aux planteurs qui s'adonnent à l'hévéaculture, d'améliorer leur niveau de vie ». Cette volonté de l'Association des Professionnels de Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC) s'est exprimée par la voix de son président, lors de la journée du Planteur d'Hévéa édition 2011, organisée du 20 au 21 octobre 2011, à San Pedro, sur le thème : *Quelles stratégies pour la promotion sociale du planteur d'hévéa*. Cette journée meublée par des séances de formation, d'informations et d'échanges, a servi de prétexte à la présentation des résultats du projet de recensement des producteurs d'hévéa, de la structure des coûts de création d'une plantation d'hévéa et de compte rendu des activités du Fonds de Développement de l'Hévéa (FDH).



L'hévéa est aujourd'hui quasiment la seule source de caoutchouc naturel, produit irremplaçable pour l'industrie du pneumatique ou la fabrication des préservatifs et gants en latex. L'accroissement des besoins en caoutchouc naturel est régulier et c'est là une des faveurs qu'offre cette culture aux acteurs de ce secteur d'activité.

Depuis quelques années, l'engouement est certain et perceptible auprès des populations ivoiriennes qui voient en cette culture, l'une des principales activités agricoles qui leur permettra, soit de s'offrir de meilleures conditions de vie pour le monde paysan, soit de se faciliter une retraite dorée, en ce qui concerne les

travailleurs. Aujourd'hui en effet, avec l'appui du Centre national de recherche agronomique (CNRA), la Côte d'Ivoire a l'un des meilleurs rendements à l'hectare au monde. Si tout le monde s'accorde à saluer le dynamisme de la filière, des zones d'ombres persistent et risquent de ternir la belle image de cette filière allure. La journée du planteur d'hévéa en son édition 2011, placée sous le signe de la réflexion pour la promotion sociale du planteur d'hévéa constitue en effet une occasion pour la profession, de passer en revue des années d'acquis techniques et scientifiques, mais aussi une tribune pour lancer un appel à tous ceux qui aspirent à l'amélioration de leur niveau de vie par des propositions

d'actions concrètes allant dans ce sens.

Ainsi, au nombre des actions prioritaire, le Président de l'APROMAC a inscrit la reprise des créations de plantations à travers le Fonds de Développement de l'Hévéa (FDH). « Ce projet qui suscite un réel engouement au sein de la population rurale et même urbaine, est venu à temps, car nous avons l'ambition de passer de 230.000 tonnes de production de caoutchouc l'année dernière, à 600 mille tonnes à l'horizon 2020 », a précisé le Président de l'APROMAC. La formation de pépiniériste est une autre préoccupation majeure pour la filière.

En effet, l'approvisionnement en matériel

végétal de qualité représente à ce jour, une des contraintes majeures du développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire. La satisfaction de la demande en matériel végétal est un enjeu crucial pour la création de nouvelles plantations. En effet, malgré le potentiel des principales sources d'approvisionnement (structures de recherche et sociétés agro-industrielles principalement), les producteurs n'ont pas toujours accès au matériel végétal de qualité pour réaliser leurs plantations.

Le nombre de pépiniéristes professionnels n'est pas connu et il n'existe aucune procédure officielle d'agrément de ces derniers. L'origine du matériel végétal produit par ces pépiniéristes n'est pas toujours certaine. A côté de cette catégorie de producteurs de plants d'hévéa, il existe dans la Filière Hévéa, de nombreux intermédiaires qui proposent aux producteurs du matériel végétal à moindre coût sans aucun contrôle sur l'origine et la qualité du produit. A ce jour, l'hévéa reste l'une des spéculations pérennes où le taux d'adoption de matériel végétal sélectionné est le plus faible en Côte d'Ivoire. Pourtant, la recherche agronomique dispose actuellement de clones à haut potentiel de production qui ne sont pas suffisamment vulgarisés. Dans certaines régions, on estime le taux de seedlings (matériel végétal non greffé) entre 36 à 70 %. Si les moyens mis en œuvre sont pour l'heure insuffisants, face aux besoins énormes d'entretien des pistes, le Président de l'APROMAC a salué le travail abattu pour permettre aux planteurs d'accéder à leurs exploitations et faire sortir leurs productions. Il a souhaité que toutes les filières mettent ensemble leurs moyens pour plus d'efficacité, en attendant que l'Etat fasse son travail de création et d'entretien des routes.

Il fonde beaucoup d'espoir sur l'avant-projet de loi sur les interprofessions agricoles et souhaite vivement son dénouement dans les mois à venir.



Le Président de l'APROMAC soutient que pour arriver à réussir tous ces défis pour la promotion sociale du planteur d'hévéa, tous les acteurs de la filière ont impérativement besoin de s'unir.

« C'est pourquoi, ceux qui rament à contre-courant du progrès doivent revoir leur comportement pour conjuguer nos efforts » a-t-il lancé. Il a toute fois signalé à l'endroit du représentant du Ministre

de l'Agriculture, le vœu de la profession de voir le début de réalisation du 7^{ème} projet hévéa dont le financement de l'étude de faisabilité a été supporté par la filière, pour qu'à terme, les nouvelles zones puissent bénéficier du développement que l'hévéaculture procure ■

Agriculteurs et cadres s'initient à la Planification et au suivi-évaluation

Les responsables ayant l'initiative des actions de planification dans les principales organisations de producteurs agricoles et les cadres du FIRCA intervenant directement auprès des filières agricoles, viennent de bénéficier d'un renforcement de leurs capacités en matière de planification et de suivi-évaluation participatif des projets. C'était au cours d'un atelier scindé en deux volets, organisé par le FIRCA et la FAO à Grand-Bassam du 21 au 26 novembre 2011.



L'amélioration des performances de l'agriculture passe par la participation active de l'ensemble des acteurs agricoles à une bonne programmation et au suivi-évaluation de leurs activités.

Cette programmation assortie de plans stratégiques et opérationnels, permet de prendre en compte tout au long de la chaîne des valeurs de chaque filière, les besoins ressentis et les préoccupations de l'ensemble des acteurs et opérateurs concernés. Elle garantit également l'obtention de résultats profitables à tous. Pour permettre aux acteurs du secteur agricole d'assumer pleinement et efficacement les responsabilités qui leurs sont dorénavant dévolues, il est indispensable de renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent assumer la fonction de planification et de suivi des projets de développement jadis dévolue à l'administration centrale. A ce titre, le FIRCA a initié du 20 au 26 novembre 2011, à Grand Bassam, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), une formation des responsables des filières agricoles à la Planification et au Suivi-évaluation participatif des

projets. Ce soutien de la BAD s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui Institutionnel Multisectoriel Sectoriel à la Sortie de Crise (PAIMSC), dont le volet agricole est géré par la FAO.

Au cours de cet atelier, les leaders de la profession agricole, ont été instruits à la nécessité de la planification et du suivi-évaluation pour une organisation professionnelle crédible. En outre, les outils de la planification et du suivi-évaluation participatifs, les ressources nécessaires pour le succès d'une planification et d'un suivi-évaluation, les résultats attendus à l'issue des séances de planification selon les niveaux envisagés, leur ont été présentés. L'atelier a donc donné aux acteurs des filières agricoles, les outils pour la rédaction des plans stratégiques et opérationnels en vue d'assumer pleinement et efficacement leurs responsabilités. Le Conseiller Technique Principal, représentant le Directeur Exécutif du FIRCA tout en remerciant les partenaires au développement pour leur soutien financier, a invité les acteurs du monde agricole à s'approprier les résultats de cette formation pour parvenir à un développement

efficace de l'agriculture ivoirienne. Rappelons que l'appui dont vient de bénéficier le FIRCA, recouvre deux composantes dont un appui institutionnel direct et un autre pour le financement des projets en faveur des groupes vulnérables. De façon spécifique, l'appui institutionnel au FIRCA couvre quatre actions :

- La formation et l'encadrement de 50 groupements professionnels. Avec au moins 60% de groupements de femmes dans les régions du moyen Cavally et des savanes impliquant 1 000 personnes vulnérables
- L'équipement du FIRCA en matériels informatiques, pour assurer le suivi-évaluation des projets
- L'élaboration d'un système participatif de suivi évaluation des projets conduits par le FIRCA pour le compte des filières agricoles
- La formation des cadres du FIRCA et des responsables des filières agricoles à la planification et au suivi-évaluation participatif des projets de développement.

Les trois premières actions ont déjà été entièrement réalisées et la quatrième, en partie avec la formation des cadres du FIRCA. La seconde phase de formation qui a réuni les représentants des organisations et filières agricoles, s'est déroulée en deux étapes.

La première du 21 au 22 novembre 2011, a concerné les responsables des filières agricoles et la seconde du 23 au 26 s'est adressée essentiellement aux acteurs des Filières Coton et Ananas ■

L'agriculture et les Filières agricoles en 2011, quel bilan ?

Nous y sommes, l'année 2011 s'en est allée, faisant place à 2012. En Côte d'Ivoire et pour la profession agricole, cette année fut riche en événements et très mouvementée. Alors, avant que 2012 n'égraine son lot d'activités, voici le bilan des activités agricoles de l'année terminée. La recherche, la vulgarisation, les coopératives et les interprofessions se sont exprimées sur ce qui aura marqué l'année 2011.

La recherche a joué un rôle déterminant au cours de l'année qui vient de s'achever. En effet, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté, de l'agriculture, de la santé humaine et animale, de l'énergie, de l'économie monétaire, de la démographie ou de l'environnement, la recherche scientifique est interpellée pour fournir des réponses adéquates à travers des programmes et activités de recherche. Selon le DG du Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS), la célébration des soixante ans de présence de cette institution en Côte d'Ivoire, montre que le bilan des réalisations du CSRS est très positif. Ainsi, le CSRS est devenu à la fois un centre de recherche, un acteur de formation à la recherche et partenaire des universités, un acteur au niveau régional et international, un acteur de développement et un vecteur de coopération important entre la Suisse et la Côte d'Ivoire. Les résultats de la recherche ont également été tant bien que mal, mis à la disposition des utilisateurs, grâce à la vulgarisation, malgré la situation difficile que le pays a traversée. Le Directeur Général de l'ANADER a confirmé le redéploiement de ses agents sur toute l'étendue du territoire pour accompagner les agriculteurs dans leurs activités.

L'année 2011 n'aura pas été de tout repos pour les acteurs de la filière vivrière qui ont fait mains et pieds pour que les marchés soient fournis en vivres. La Coopérative des Commerçantes de Vivriers de Cocody (COCOVI) et le



Réseau des Productrices de Vivriers de Côte d'Ivoire (REPROVICI) n'ont pas pu conduire totalement toutes les activités programmées en début d'année. Mais il est réconfortant de savoir qu'elles ont pu remobiliser leurs bases qui se sont mises à l'œuvre pour produire suffisamment afin d'approvisionner tous les marchés du pays et principalement ceux d'Abidjan. Quant à la Filière Porcine, 2011 lui aura permis une prise de conscience quant à l'importance du regroupement. Les multiples contraintes auxquelles la Filière Porcine est confrontée (matériel génétique peu performant, faiblesse de la formation technique des éleveurs, rareté des financements, mauvaise qualité des aliments utilisés, manque de promotion des produits porcins, faible structuration de la filière, absence de programme de prophylaxie adapté, etc.), lui ont donné assez de force pour mettre en place une interprofession performante, avec M. YACE Charles Emmanuel comme premier président. La Filière Avicole a aussi rencon-



tré des difficultés durant l'année 2011, mais selon le président de l'Interprofession avicole (IPRAVI) elle a enregistré une amélioration notable de sa production qui lui a permis de faire face aux demandes de fin d'année. Les acteurs de la Filière Elevage (IPRAVI et Interporci) ont donc dressé un bilan positif pour cette année écoulée et mieux que celui de l'année précédente.

La Filière Palmier à Huile garde des souvenirs douloureux de l'année 2011, marquée une fois encore par la forte réduction des parts de marché des huiles ivoiriennes et produits dérivés tant au niveau local qu'international, couplée par le décès de M. Yves LAMBELIN, le premier Président de l'Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile (AIPH). Malgré toutes ces difficultés l'AIPH conduit des réflexions pour le lancement du troisième plan palmier qui pourrait booster la filière en lui donnant un autre souffle ■

L'augmentation des prix des aliments jette 70 millions de personnes dans l'extrême pauvreté

La Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), a célébré, le 16 octobre 2011, la 31^{ème} édition de la Journée Mondiale de l'Alimentation (JMA), placée sous la présidence du Ministre de l'Agriculture, M. Coulibaly Mamadou Sangafowa. Elle a enregistré la participation de la Représentante Résidente de la FAO en Côte d'Ivoire, Madame Marie Noëlle KOYARA, des acteurs de la société civile, du monde agricole et des populations du Département de Katiola et environnant. Ce sont de nombreuses populations qui ont effectué le déplacement à Katiola pour prendre part à la célébration officielle de la JMA et de la JMFR 2011.



«Prix des denrées alimentaires - De la crise à la stabilité», le thème de la 31^{ème} édition de la Journée Mondiale de l'Alimentation, interpelle les nations sur l'urgence de solutions pour stabiliser les prix des denrées alimentaires. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les prix alimentaires ont atteint un niveau historique en janvier 2011 et risquent de continuer à augmenter. Les prix ont accru de 3,4% par rapport à décembre 2010, pour atteindre 231 points, «son plus haut niveau» sur l'indice établi par la FAO en 1990.

Cette situation pourrait aggraver la situation sociale déjà précaire dans les pays pauvres, d'où l'urgence pour les pays en développement d'envisager des solutions durables pour stabiliser ces prix, prévient le ministre Mamadou Sangafowa Coulibaly. En 2010, estimait toujours la FAO, 925 millions de personnes souffraient encore de la faim dans le monde. Les défis à relever par la communauté internationale sont immenses : comment nourrir 9 milliards d'habitants en 2050 dans un contexte marqué par l'urbanisation, le change-

ment climatique et la volatilité des prix des matières premières agricoles ? La fluctuation des prix, en particulier à la hausse, fait peser une grave menace sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement et frappe de plein fouet les populations pauvres. D'après les chiffres de la Banque Mondiale, l'augmentation des prix des aliments, en 2010-2011, a jeté près de 70 millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

Face à la flambée des prix née de la crise postélectorale, la Côte d'Ivoire, a

mis en place un Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) pour prévenir et maîtriser d'éventuelles crises alimentaires. Ce programme ambitieux prévoit 1000 milliards de Fcfa sur 5 ans et sied parfaitement au thème de la Journée Mondiale de l'Alimentation « Prix des denrées alimentaires – de la crise à la stabilité ». Le PNIA, selon le ministre de l'Agriculture, a pour mission de booster hors de la Côte d'Ivoire la faim en investissant dans l'agriculture vivrière pour limiter la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et assurer durablement par des productions locales la sécurité alimentaire de la Côte d'Ivoire. Il permettra d'améliorer les outils de gestion des risques à travers la mise en place d'un dispositif de suivi chargé de faire la veille et l'éveil en vue de la prévention et de la gestion des crises alimentaires tout en adoptant et mettant en œuvre des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques. Cette initiative louable est un engagement fort qui va amener le Gouvernement de Côte d'Ivoire à consentir au moins 10% de son budget national au secteur agricole, a déclaré le Ministre. Rappelons que la Déclaration de Maputo de 2003 préconisait l'utilisation de 10 % des dépenses publiques pour le développement agricole et rural sur une période de 5 ans. La représentante de la FAO, Madame Marie Noëlle KOYARA a déclaré, à cette occasion, que le sous financement persistant de l'agriculture, de la part des pays riches comme des pays pauvres, est probablement la principale cause des problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Elle a plaidé pour la prise d'une décision politique d'investissement agricole tant sur le plan international que national. La FOA a offert deux motoculteurs, des arrosoirs, des produits phytosanitaires, des engrais et des semences à dix groupes agricoles de la région ■



Du Système d'Information des Marchés au Bureau de Vente des Producteurs

L'équation de la commercialisation des produits agricoles crée de nouvelles stratégies et de nouveaux dispositifs

Les Systèmes d'Information de Marché (SIM), largement mis en avant en Côte d'Ivoire et presque dans tout les pays en Afrique subsaharienne pour appuyer les politiques de libéralisation des filières agricoles, ont été présentés comme de puissants outils d'accompagnement de ces politiques de libéralisation. Mais une importante étude de la FAO en 1996, portant sur 120 SIM de première génération dans les pays en développement dont la Côte d'Ivoire, a montré que seuls 53 remplissaient les critères minima de fonctionnement. Ces SIM ont éprouvé des difficultés à identifier précisément l'information dont les acteurs, notamment les producteurs, ont besoin et à la leur fournir en temps voulu. En somme, les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances qu'ils avaient suscitées. Dès lors, de nouvelles stratégies et de nouveaux dispositifs ont été mis en œuvres par d'autres opérateurs.



Les premiers Systèmes d'Information de Marché (SIM) ont été introduits aux Etats Unis dans les années 1920, dans le but de contrecarrer les monopoles : il s'agissait de dispositifs publics ayant pour fonction de collecter et diffuser des informations concernant les prix, les variétés ou qualités des produits, le niveau de fréquentation des places de marchés, les quantités échangées et les stocks. Les SIM ont ensuite connu une expan-

sion dans les pays occidentaux au cours des années 30. A la faveur des programmes de libéralisation du commerce des produits agricoles entamés en Afrique de l'Ouest au début de la décennie 80, il a été donné d'assister à l'émergence de dispositifs d'information de marchés dans la plupart des pays comme mesure d'accompagnement à ces programmes de privatisation. A la fin des années 90, la plupart, sinon la totalité des SIM ont été confrontés à

des difficultés de fonctionnement, suite au retrait progressif des partenaires au développement dans le financement de nos économies.

En effet, les différents SIMs ont eu à bénéficier de divers financements qui aujourd'hui n'existent plus. En effet, le mode de gestion de la plupart des SIMs, ne prévoyait pas une autonomisation par la génération de revenus susceptibles de couvrir les charges

de manière endogène. Au niveau de l'ancrage institutionnel également, les SIM sont dans leur majorité sous la tutelle des organismes de l'état (office céréalier, ministères de l'agriculture, de l'élevage ou du commerce). Il ressort de renseignements concordants que cette dépendance est l'une des causes des goulots d'étranglement pour le fonctionnement normal des SIMs. En somme, en Côte d'Ivoire, une faible synergie existe entre les systèmes qui par ailleurs visent les mêmes objectifs avec des démarches spécifiques. La contrainte principale reste la faible appropriation par les bénéficiaires de cet outil.

DES ÉVOLUTIONS PLUS RÉCENTES : L'APPARITION DU BUREAU DE VENTE DES PRODUCTEURS

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté en milieu rural, l'État de Côte d'Ivoire a financé conjointement avec le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) le projet d'appui aux Petits Producteurs Ma-

raîchers dans les régions des Savanes (PPMS). Basé à Korhogo, le PPMS couvre les régions administratives de la Vallée du Bandama et des Savanes, notamment les départements de Bouaké, Béoumi, Sakassou, Katiola, Korhogo, Ferkessedougou, Boundiali et Tengrela. Ainsi, pour une meilleure rémunération des producteurs par une commercialisation adéquate de leur production, le PNUD en collaboration avec le PPMS a initié en 2009, une étude sur les systèmes de commercialisation existants avec une insistance sur l'opportunité que représente le Bureau de Vente des Producteurs (BVP) dans le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs et l'amélioration des conditions de commercialisation des produits agricoles. Mis en place par le PACIL (Projet d'Appui à la Commercialisation et aux Initiatives Locales), le BVP a été financé par le FIDA de 1996 à 2003. Cependant, suite à la crise de septembre 2002, le PACIL a été contraint d'interrompre ses activités dans sa zone d'in-

tervention, entraînant ainsi l'interruption des activités du BVP en plein essor. Des anciens animateurs du BVP tentent tant bien que mal, de reprendre aujourd'hui, les actions du BVP. L'objectif principal étant d'abord de fournir aux paysans l'information commerciale, les animatrices du BVP collectent quotidiennement, sur différents marchés, auprès de plusieurs commerçants, des informations pour déterminer les prix en vigueur et les prix moyens. Par cette pratique, le BVP apprend aux paysans à s'organiser pour mieux vendre leur production en minimisant les charges grâce à la vente groupée et la négociation directe. Le BVP a également mis en place des organes tels que les comités de production, de commercialisation, les cases villageoises d'épargne et de crédit. Ces dernières visent à doter les paysans constitués en groupement de fonds de roulement leur permettant d'acheter directement aux producteurs du village leurs produits afin de leur éviter le bradage des récoltes ■



Des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) aux Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH)

L'harmonisation de la réglementation au sein de la communauté européenne a entraîné en 2002 l'instauration d'un groupe de règlements dénommé « paquet hygiène ». Ces différents règlements avaient pour but, entre autres, d'établir les principes généraux du droit alimentaire et fixer les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires en Europe. A titre d'exemple, sont compris dans ce paquet hygiène les règlement 178/2002 relatif au code d'hygiène alimentaire ; le règlements 853 de 2004 relatif aux règles générales d'hygiène pour toutes les denrées alimentaires (commerce de détails inclus) et la 853 de 2004 relative aux règles d'hygiène spécifiques pour les denrées animales d'origine animales (hors commerce de détail).

RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE ET INCIDENCE SUR LES PRODUCTIONS ACP

Ces différentes réglementations vont insister sur le fait **d'assurer qu'aucune denrée n'est mise sur le marché européen si elle est « dangereuse »** ; le terme dangereux va renfermer deux aspects important à retenir : les aliments ne doivent pas être impropres à la consommation humaine et ils ne doivent pas être préjudiciables à la santé.

Le terme Impropre à la consommation humaine renvoi à l'obligation d'assurer des conditions d'hygiène adéquates pour le maintien de la qualité des produits alimentaires

Pour le terme « préjudiciable à la santé », il est tenu compte de l'effet probable immédiat et/ou à court terme et/ou à long terme sur la santé de la personne de sa descendance ; des effets toxiques cumulatifs probables. Ainsi, se renforce l'obligation de veiller à ce que les produits phytosanitaires, produits vétérinaires etc ne laissent pas de résidus dans les aliments. Ceci va expliquer les fixations de plus en plus strictes de limites maximales de résidus autorisés dans les aliments mis sur le marché. Ces limites maximales de résidus jusque là acceptables pour certaines denrées ali-



mentaires vont devenir quasi impossible à respecter pour des matières actives comme l'éthéphon sur l'ananas.

Du fait de cette contrainte d'assurer qu'aucune denrée n'est mise sur le marché si elle dangereuse, les importateurs européens vont répercuter ces différentes exigences d'hygiène et de bonnes pratiques agricoles sur leur fournisseur que sont les producteurs agricoles.

Des référentiels de bonnes pratiques et labels privés permettant de garantir la bonne application de ces réglementations vont petit à petit s'imposer dans les transactions commerciales entre les importateurs européens et les producteurs agricoles ACP.

INSTALLATION DE LABELS ET RÉFÉRENTIELS PRIVÉS

Parmi ces différents référentiels privées l'on pourrait citer le cas de Eurepgap qui devint plus tard GlobalG.A.P. à partir de 2007. Ce référentiel de bonnes pratiques Agricoles créées initialement pour l'europe va connaître une internationalisation sur le continent Américain, Africain, Australien et Asiatique. D'où sa nouvelle appellation Globalgap. GLOBALG.A.P est un organisme du secteur privé qui définit des référentiels sur base de volontariat pour la certification des produits agricoles de par le monde. Il est fondé sur un partenariat égalitaire de producteurs et de distributeurs de

produits agricoles.

La première version du référentiel apparaît en 2001 et est soumise à un cycle constant d'amélioration tous les trois ans.

Les principales exigences contenues dans cette norme sont :

- La Traçabilité ;
- les bonnes pratiques Agricoles ;
- les bonnes pratiques d'hygiène ;
- la Santé, la Protection sociale et Sécurité du personnel ;
- la Protection de l'environnement.

Le référentiel est certifié par des organismes indépendants reconnus par Globalgap. La certification des productions va ainsi permettre aux différents importateurs d'assurer que les produits alimentaires qu'ils mettent en distribution sur le marché européen sont produits selon les bonnes pratiques agricoles et les bonnes pratiques d'hygiène requises.

En Côte d'Ivoire, les premières certifications sont obtenues dès 2004 avec la SCB (Société d'étude et développement de la culture bananière), filiale de la multinationale Compagnie fruitière. Vont suivre par la suite, l'Ex Compagnie des bananes de Côte d'Ivoire (CDBCI), puis la Sélectima etc....

Jusqu'en 2007, les certifications sont obtenues par des « grandes plantations »

Mise en conformité des plantations ivoiriennes appui par des programmes spécifiques tels le Programme Initiative Pesticides

A partir de 2007, les regroupements de petits producteurs vont s'engager dans la certification à la demande de leur différents importateurs. La première coopérative ivoirienne de petits producteurs a obtenu ce certificat dans la filière ananas fût la Coopérative Fruitière de la Comoé (CFC) ; qui produit et exporte de l'ananas sur le marché européen. La CFC obtint sa certification Eurepgap

en 2007 avec un regroupement d'une soixantaine de petits producteurs.

Dans la filière mangue, les premières certifications furent obtenues en 2007 par des regroupements de petits producteurs sous la houlette des structures Bambara et KATOPE (actuel SPEM Société de Production et d'Exportation des Mangues).

Ces différentes certifications ont permis de démontrer que ce label pouvait s'implanter au sein des petites exploitations dont les parcelles sont parfois inférieure à un hectare.

La dynamique de mise en place de ces bonnes pratiques d'hygiène et bonnes pratiques agricoles avaient bien démarrée au sein de la filière ananas n'eut été les difficultés rencontrées par la filière toute entière, cette certification aurait bien pu se généraliser à toutes les coopératives exportatrices de la filière.

A l'opposé de l'ananas, la dynamique de certification des petits producteurs est en plein essor dans le secteur de la mangue et de la noix de coco. Le nombre de coopératives certifiées Par PROCERT (organisme de certification installé en Côte d'Ivoire depuis 2008) est de 10 groupements de producteurs pour la mangue et de 1 groupement pour la noix de coco. Ces chiffres sont prévus à la hausse pour les perspectives de la campagne 2012. Il est important de souligner à cet effet que pour la mangue et la noix de coco, ces certifications sont toutes réalisées dans le cadre de regroupements de petits producteurs.

Ces efforts de mise en place de cette norme au sein des structures en Côte d'Ivoire (comme c'est le cas dans plusieurs autres pays ACP), ont été possibles pour la plupart grâce au financement du Programme Initiatives Pesticides



(PIP) du Coleacp. Ce programme a financé les coûts de formation, d'assistance conseil et les premiers audits de certification pour la plupart des structures certifiées globalgap. Depuis lors, les renouvellements annuels du certificat sont directement pris en charge par les producteurs eux-mêmes. Afin d'assurer la pérennité de ces différentes certifications, les missions de formation, d'assistance conseil et de certification ont été réalisées par des expertises locales.

AVANTAGES DE LA CERTIFICATION

L'expérience acquise dans la mise en place de ces normes au sein des plantations en Côte d'Ivoire, permet de relever des avantages certains et non moins négligeables. Il s'agit notamment de la sauvegarde de la vie des employés de plantations et de celle des producteurs eux mêmes.

En effet, au-delà de la protection du consommateur, ces référentiels permettent aussi de sauvegarder la santé et la vie des producteurs.

Le tableau suivant donne un aperçu de quelques pratiques dangereuses qui ont été supprimées après la certification dans certains regroupements de producteurs :

Pratiques observées dans les plantations avant la certification	Exigence des normes à ce propos	Avantages
certain producteurs conservaient les produits phytosanitaires dans leur chambre à coucher parfois non pourvus de fenêtres et à la portée des enfants.	Les produits phytosanitaires doivent être conservés dans des zones exclusivement prévues à cet effet, pourvus d'aération adéquate et fermé à clé, c'est-à-dire dont l'accès est exclusivement réservée à une personne formée.	Éviter les inhalations de produits toxiques. Éviter la manipulation des produits par les enfants ou autres personnes non autorisées.
Les emballages vides de produits phytosanitaires servent parfois pour la consommation d'eau ou pour les usages domestiques.	Toute réutilisation des emballages vides des produits phytosanitaires à des fins autres que le rangement et le transport du produit concerné est interdite.	Éviter la consommation de résidus de produits toxiques pour l'homme.
L'emploi de femmes enceintes aux postes d'utilisation de fongicide dans les centres de conditionnement. Ou la réalisation de traitement phytosanitaire sans port d'équipement de protection.	Le port d'équipement de protection individuelle est obligatoire selon le caractère dangereux du produit appliqué. Effectuer des analyses périodiques de cholinestérase sur les personnes exposées et prendre les dispositions requises pour éviter la contamination ou l'exposition permanente.	Protéger la santé des applicateurs de produits phytosanitaires, éviter l'exposition des femmes enceintes.

PERSPECTIVES DE LA CERTIFICATION OU DE LA LABELLISATION POUR LES MARCHÉS LOCAUX

Au-delà des référentiels imposés par les marchés internationaux, la protection de la santé des consommateurs locaux et la protection de la santé des producteurs eux mêmes doivent être un souci primordial pour les marchés nationaux.

Les besoins de protection du consommateur sont les mêmes quelque soient les marchés.

L'on se rend bien compte que la mise en application de ces référentiels ou labels est possible dans nos pays aussi bien pour les multinationales que pour les petits producteurs.

Cette dynamique doit être impulsée par le marché à travers les grands distributeurs, les consommateurs et les organisations de producteurs.

La labellisation apparait donc comme une solution durable pour l'obtention de la qualité des produits. Ces dynamiques ne peuvent durablement se mettre en place qu'à travers un système incitatif que permet la labellisation ou la certification des systèmes de productions. L'expérience et les références existent en la matière aussi bien au plan international qu'au plan local.

Ces référentiels privés ou labels appa-

raissent de plus en plus dans les filières du fait de leur importance dans l'obtention durable de la qualité des produits. C'est le cas de Rainforest, UTZ Kapeh (pour le café et la cacao ces dernières années en CI)

Le KENYA en a donné l'exemple en développant son propre standard de bonnes pratiques agricoles dénommé KENYA-GAP. Ce standard définit les pratiques agricoles locales en vigueur chez les petits producteurs. Il a été approuvé par GLOBALGAP et permet d'améliorer la qualité des produits locaux et un meilleur accès au marché européen ■



